



cahier de recherche

2016-26

**L'impact des réformes commerciales sur l'emploi
et le bien-être dans les pays de la CEDEAO**
Le cas du Sénégal

Sokhna Diarra MBOUP
Racky BALDE
Thierno Malick DIALLO
Christian Arnault EMINI

Décembre 2016



pep
partnership for
economic
policy



PAGE
policy analysis on growth and employment

IDRC
International Development
Research Centre

CRDI
Centre de recherches pour le
développement international

pep
partnership for
economic
policy



L'impact des réformes commerciales sur l'emploi et le bien-être dans les pays de la CEDEAO : le cas du Sénégal

Résumé

Cette étude évalue l'impact du TEC-CEDEAO et de l'APE sur l'emploi des jeunes et le bien-être au Sénégal. L'analyse est effectuée à l'aide du modèle PEP-1-1 : un modèle d'équilibre général calculable statique. Les résultats des simulations indiquent que le passage du TEC-UEMOA au TEC-CEDEAO induit une amélioration du bien-être de tous les ménages et l'accroissement général de l'emploi des jeunes et des femmes quel que soit leur niveau de qualification. Toutefois, la mise en œuvre de l'APE dégrade cette situation et entraîne un effet inverse sur l'emploi de la plupart des travailleurs, surtout des jeunes et des femmes, et sur le bien-être. Il est ainsi nécessaire d'appliquer des politiques d'accompagnement qui agiraient directement sur la productivité des entreprises et l'accroissement de l'emploi des jeunes et des femmes.

Mots clés : CEDEAO, Sénégal, Commerce, Libre échange, Intégration régionale, Accords de Partenariat Economique, Emploi, Bien-être, Modélisation en équilibre général calculable (MEGC)

Classification JEL : F13, F43, C68, E24, E27

Abstract

This study evaluates the impact of the ECOWAS-CET and the Economic Partnership Agreement (EPA) on youth employment and on welfare in Senegal. The analysis is conducted using the PEP-1-1 model, which is a static computable general equilibrium model. The simulation results indicate that applying ECOWAS-CET instead of WAEMU-CET generates an increase in youth and female employment, whatever their qualification level, as well as a general increase in welfare for households in Senegal. However, the implementation of EPA downgrades this situation and leads to a reverse effect on employment of all workers, mainly youth and female employment, as well as on welfare.

Keywords: ECOWAS, Senegal, Trade, Free trade, Regional Integration, Economic Partnership Agreement (EPA), Employment, Welfare, Computable general equilibrium (CGE) model

JEL Classification : F13, F43, C68, E24, E27

Auteurs

Sokhna Diarra MBOUP

Laboratoire de Recherche en Economie de
Saint-Louis (LARES),
Université Gaston Berger
Saint-Louis, Sénégal
diarramboup@gmail.com

Thierno Malick DIALLO

Laboratoire de Recherche en Economie de
Saint-Louis (LARES),
Université Gaston Berger
Saint-Louis, Sénégal
thierdiallo@ymail.com

Racky BALDE

Université Cheikh Anta Diop
Dakar, Sénégal
rackybalde@gmail.com

Christian Arnault EMINI

Faculté des Sciences Economiques et de Gestion,
Université de Yaoundé II
Yaoundé, Cameroun
ceminia@yahoo.fr

Remerciements

Cette étude a bénéficié d'une assistance technique et financière du Partenariat pour les Politiques Économiques (PEP) (www.pep-net.org), financé par le Département du Développement International (DFID) du Royaume-Uni (ou UK Aid), et le gouvernement du Canada par l'entremise du Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI).

Les auteurs remercient tous ceux qui les ont aidés à la réaliser. Ils témoignent particulièrement leur gratitude à Ismaël FOFANA (IFPRI), Alsim FALL (BCEAO) et Alhassane CAMARA (IFPRI).

Table des matières

I.	Introduction	p.1
II.	Revue de la littérature	p.3
III.	Bref aperçu des reformes commerciales simulées	p.5
3.1.	Le Tarif Extérieur Commun de la CEDEAO	
3.2.	L'Accord de Partenariat Économique UE-Afrique de l'Ouest	
IV.	Emploi et bien-être au Sénégal: état des lieux	p.11
V.	Cadre méthodologique	p.15
5.1.	Le modèle	
5.2.	Les données	
VI.	Simulations et résultats	p.19
6.1.	Description des simulations	
6.2.	Impacts de la mise en application du TEC-CEDEAO	
6.3.	Impacts de la mise œuvre de l'APE	
VII.	Conclusion et recommandations de politique économique	p.35
	Références bibliographiques	p.38

I. Introduction

Le 28 mai 1975, des pays d'Afrique de l'Ouest se sont constitués en Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)¹ dans le but de promouvoir la coopération et l'intégration régionale en vue d'élever le niveau de vie de leurs peuples, de maintenir et d'accroître la stabilité économique, de renforcer les relations entre les États-membres et de contribuer au progrès et au développement du continent africain.

Cette communauté avait prévu, entre autres, la création d'un marché commun à travers la libéralisation des échanges intracommunautaires d'une part et, d'autre part, l'instauration d'un Tarif Extérieur Commun (TEC).

C'est dans cette veine que le 25 octobre 2013 à Dakar, le Sommet Extraordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO a adopté un TEC qui est appliqué depuis le 1^{er} janvier 2015. Pour les pays-membres de l'UEMOA, comme le Sénégal, le passage du TEC-UEMOA au TEC-CEDEAO constitue une mutation significative dans leur politique commerciale avec diverses incidences sur des indicateurs de performance économique donnés.

Par ailleurs, parallèlement à la mise en œuvre du TEC-CEDEAO, les pays-membres de cette communauté se sont engagés dans le processus d'adoption d'un Accord de Partenariat Economique (APE) avec l'Union Européenne (UE). C'est ainsi que, le 10 juillet 2014, la 45^{ème} session ordinaire de la conférence des Chefs d'Etat de la CEDEAO tenue à Accra a approuvé officiellement l'APE paraphé. Elle a de ce fait ouvert la voie vers la signature, la ratification et la mise en œuvre de l'accord.

Du point de vue commercial, cet APE implique un démantèlement des droits de douanes grevant les importations d'origine UE, selon des lignes tarifaires et un calendrier de démantèlement convenus d'accord parties entre la CEDEAO et l'UE. Comme dans le cas de l'instauration du TEC-CEDEAO, il est de même attendu que l'implémentation de l'APE induise des impacts divers sur l'économie sénégalaise.

¹ Avec le départ de la Mauritanie, les Etats-Membres de la CEDEAO sont actuellement au nombre de 15. Il s'agit du Bénin, du Burkina-Faso, du Cap-Vert, de la Côte d'Ivoire, de la Gambie, du Ghana, de la Guinée, de la Guinée Bissau, du Libéria, du Mali, du Niger, du Sénégal, de la Sierra Léone et du Togo.

Parmi les variables-cibles susceptibles d'être impactées par ces réformes commerciales, on peut relever celles ayant trait à l'emploi et au bien-être.

L'analyse des réformes commerciales sur l'emploi peut utilement servir pour évaluer les effets spécifiques sur les femmes et les jeunes, groupes qui, comme dans de nombreux pays, éprouvent des difficultés particulières à trouver un emploi formel et productif. Par ailleurs, certaines questions relatives à la perte de recettes fiscales en cas d'élimination des tarifs douaniers sur les importations méritent d'être soulevées.

Du point de vue budgétaire, les recettes fiscales sur le commerce (en pourcentage du total des recettes fiscales) sont devenues moins importantes au cours des vingt dernières années en raison de la réduction des tarifs douaniers. Elles restent néanmoins, pour la plupart des pays à revenu faible ou moyen, une source capitale de recettes budgétaires. En fait, ces recettes fiscales sur le commerce représentent généralement un cinquième de la totalité des recettes fiscales et souvent davantage (FMI 2006).

Dans le cas particulier de l'APE, le démantèlement des droits de douane des pays de la CEDEAO sur les importations d'origine UE pourrait avoir pour conséquence des manque-à-gagner substantiels sur les recettes publiques. Ce qui porterait atteinte à la capacité des gouvernements à financer des programmes de création d'emplois et à octroyer des services sociaux aux pauvres, et conduirait à une détérioration du bien-être global (Fall et Thiaw, 2012).

La présente étude a donc pour objectif d'évaluer les effets statiques des réformes commerciales susmentionnées sur l'emploi des jeunes, le bien-être et les revenus de l'Etat dans le cas du Sénégal tout en tenant compte de l'appartenance de ce pays à la CEDEAO. Par rapport à la question spécifique de l'emploi, l'étude traite de l'impact de toutes ces réformes sur l'emploi des jeunes de façon générale, et en particulier selon les différentes caractéristiques de ceux-ci : le genre (hommes et femmes) et le milieu de résidence (milieu urbain et milieu rural).

Après une revue de la littérature à la section 2, sur les effets de réformes de tarifs douaniers, des détails sur celles évaluées dans la présente étude sont exposés à la section 3. La section 4 quant à elle fait un état des lieux de l'emploi et du bien-être au Sénégal. Par la suite, une description du cadre méthodologique est effectuée à la section 5. Subséquemment, la

section 6 porte sur la formulation des simulations et l'analyse des résultats. Enfin, la conclusion et les recommandations de politique économique sont faites dans la section 7.

II. Revue de la littérature

Les études d'impacts de réformes commerciales aboutissent d'une manière générale sur le constat de pertes de recettes fiscales en cas de démantèlement tarifaire. Par contre, le débat sur l'impact de ces réformes sur la croissance et le bien-être débouche sur des positions divergentes.

En effet, certaines études montrent que les politiques commerciales caractérisées par un démantèlement tarifaire hypothèquent la croissance économique et conduisent à une détérioration du bien-être, voire une aggravation de la pauvreté. C'est ainsi qu'à l'aide d'un modèle EGC, Fofana et al. (2006) trouvent qu'une diminution unilatérale des tarifs douaniers dans quatre pays de la CEDEAO² ne conduit pas à une diminution de la pauvreté, surtout en milieu rural. Selon ces auteurs, ce résultat est dû à un manque de politique de développement rural, principalement en faveur de l'agriculture qui constitue la première activité pourvoyeuse de denrées de subsistance, d'emplois et de revenus aux plus démunis en Afrique de l'Ouest.

Pour le cas du Sénégal, Fall et Thiaw (2012) se sont servis d'un modèle EGC dynamique pour évaluer les incidences économiques et budgétaires de l'APE, sur la base de l'offre d'accès au marché de l'Afrique de l'Ouest formulée par la CEDEAO envers l'UE en novembre 2011. Ils aboutissent à la conclusion que l'APE conduirait à une contraction de l'activité économique, une baisse de la demande des facteurs de production, une réduction du revenu des ménages et une détérioration du bien-être global, en raison des pertes fiscales relativement importantes.

Dans le même sens, Berisha-Kraniqi et al. (2008) estiment une perte de 46% des recettes douanières du Sénégal par suite d'un détournement de commerce que provoquerait la mise en œuvre de l'APE.

Par contre, d'autres études mettent en évidence des effets positifs d'une libéralisation du commerce sur l'économie. Au rang de ces travaux, Rampulla et al. (2007), qui évaluent

² Il s'agit du Bénin, du Burkina Faso, de la Guinée et du Sénégal.

l'impact de l'APE au Mali à l'aide d'un MEGC-D récursif, montrent certes que l'APE entraîne une baisse des recettes fiscales ; mais ils estiment que cette baisse est atténuée par des effets indirects positifs de l'APE sur l'activité et la croissance économique et par des effets dynamiques.

Ba (2006), avec un modèle similaire appliqué au Mali trouve aussi que l'APE stimulerait la croissance et réduirait la pauvreté, toutefois de façon négligeable comparativement aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Annabi et al. (2006), qui ont étudié l'impact de la libéralisation commerciale sur la croissance économique et la pauvreté au Sénégal à l'aide d'un MEGC micro simulé séquentiel trouvent qu'à court terme, l'APE induit une légère augmentation du niveau de pauvreté, d'inégalités et des contractions dans les secteurs de l'agriculture et de l'industrie. Par contre, à long terme, ils constatent une accumulation du capital dans les secteurs tertiaire et secondaire qui se traduit par une diminution importante de la pauvreté, malgré une accentuation des inégalités dans la distribution des revenus.

En appliquant un modèle semblable, pour étudier les effets dynamiques de la libéralisation du commerce sur le genre, la pauvreté et des inégalités au Sénégal, Cockburn et al. (2010) trouvent que par le biais d'une amélioration de la productivité, la libéralisation commerciale induit une augmentation de la croissance économique, une réduction de la pauvreté, une hausse de l'écart salarial entre les hommes et les femmes non qualifiés et une diminution de cet écart entre les hommes et les femmes qualifiés.

Dans la même lancée, l'étude de Calipel et al. (2007) milite pour une signature de l'APE par le Sénégal, en montrant que cette politique induirait une augmentation des revenus des ménages. Elle recommande, cependant, que des politiques de transition fiscal et l'apport d'un financement extérieur accompagnent l'APE afin de compenser les effets négatifs de ce dernier sur l'épargne publique.

Il apparaît que les travaux susmentionnés ont permis de disposer des estimations, bien que parfois divergentes, des impacts de la libéralisation commerciale, selon les cas, sur la croissance économique, sur la distribution du revenu, le bien-être ou la pauvreté dans certains pays de la CEDEAO en général et au Sénégal en particulier.

Quoique s'intéressant aussi à l'incidence de l'APE sur la plupart des indicateurs de performance cités ci-haut, la présente étude évalue en sus les effets de l'APE sur l'emploi à la fois des jeunes et des femmes. L'une des contributions de la présente étude, dans le débat de l'impact des réformes commerciales, est ainsi l'introduction de la problématique de l'emploi des jeunes, au moment où l'emploi peut être considéré comme un principal canal de transmission des effets de l'ouverture commerciale sur la pauvreté. En effet, l'ouverture commerciale n'entraînera une amélioration du niveau de vie des populations que si elle permet de réduire la précarité de l'emploi.

L'autre contribution inédite est la prise en compte de l'Offre d'Accès au Marché de l'Afrique de l'Ouest qui a effectivement été paraphée le 10 juillet 2014, lors de la 45^{ème} session ordinaire de la conférence des Chefs d'Etat de la CEDEAO à Accra.

Par ailleurs, en dehors des politiques de libéralisation commerciale évaluées dans les études revues plus haut, la présente étude évalue aussi une autre réforme commerciale importante qui doit désormais servir de socle à la mise en œuvre de l'APE au Sénégal, en l'occurrence le passage du TEC-UEMOA au TEC-CEDEAO.

III. Bref aperçu des réformes commerciales simulées

3.1. Le Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CEDEAO

En janvier 2006 à Niamey, au cours de sa 30^e session ordinaire, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO avait envisagé de mettre en place un TEC-CEDEAO dont la structure devait s'inspirer de celle du TEC de l'UEMOA. C'est finalement le 25 octobre 2013 à Dakar que, réunis en sommet extraordinaire, ces Chefs d'Etat et de Gouvernement ont adopté le TEC qui est effectivement appliqué depuis le 1^{er} janvier 2015. Sur une base ad valorem, le TEC-CEDEAO compte cinq bandes tarifaires appliquées à cinq catégories correspondantes d'importations extracommunautaires : catégorie 0, sur laquelle est appliquée un tarif douanier de 0% ; catégorie 1, tarif de 5% ; catégorie 2, tarif de 10% ; catégorie 3, tarif de 20% et catégorie 4 sur laquelle est appliquée un taux de 35% (voir tableau 1). Le TEC-UEMOA ne comportait que les quatre premières bandes tarifaires.

La première particularité du TEC-CEDEAO réside ainsi sur l'ajout de la cinquième bande tarifaire appliquée sur la catégorie 4 de produits dits « sensibles » encore appelés « biens spécifiques pour le développement économique ».

De plus, plusieurs lignes tarifaires ont été transférées d'une catégorie à une autre. Comme le montre le tableau 2, sur les 4866 lignes tarifaires en SH10 du Commerce Extérieur sénégalais, le tarif douanier de 0% s'appliquait à 256 lignes dans le TEC-UEMOA contre seulement 86 lignes dans le TEC-CEDEAO, soit une diminution de 66,41%. De même, le nombre de lignes tarifaires assujetties au taux de 5% a diminué de 2,25%, passant de 1736 dans le TEC-UEMOA à 1697 dans le TEC-CEDEAO. En revanche, du TEC-UEMOA au TEC-CEDEAO, le nombre de lignes tarifaires assujetties aux taux de 10% et 20% a respectivement augmenté de 7,9% et 1,5%.

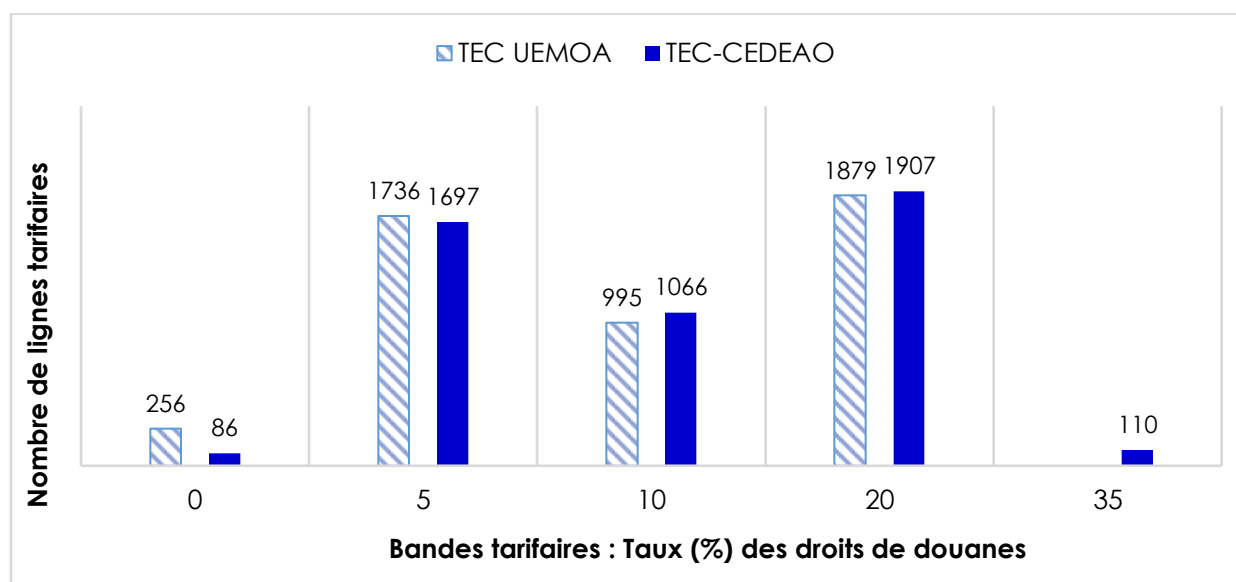
En fait, les produits retirés des catégories à taux de 0% et 5% ont d'une manière générale été transférés aux catégories assujetties à des taux de douane plus élevés. Le tableau 2 et le graphique 1 présagent ainsi du caractère plus « protecteur » du TEC-CEDEAO comparativement au TEC-UEMOA. Cette protection vise surtout les biens de consommation finale qui constituent 91,82% des produits sensibles. On peut aussi dans ce sens relever que les produits alimentaires et boissons représentent environ 74% des produits de la 5^e catégorie qui, à l'analyse de la Matrice de Comptabilité Sociale (MCS), représentaient 18% des importations avant la mise en œuvre du TEC-CEDEAO.).

Tableau 1 : Catégorisation des produits dans le TEC-CEDEAO

CATEGORIE	LIBELLE	DESCRIPTION	TAUX
0	Biens sociaux essentiels	Produits destinés à la santé, produits culturels, certaines céréales etc.	0%
1	Produits de premières nécessité, matières premières de base, biens d'équipement, intrants spécifiques	Biens entrant dans la fabrication d'autres biens pour faciliter la production des produits finis	5%
2	Intrants et produits intermédiaires	Produits un peu plus élaborés que les produits de la deuxième bande, mais n'étant pas fabriqués en quantité suffisante dans la région et non susceptibles d'y être fabriqués à court terme	10%
3	Biens de consommation finale	Produits finis ayant atteint le stade ultime de transformation	20%
4	Biens spécifiques pour le développement économique	Produits sensibles en raison de leur caractère stratégique pour le développement de la région	35%

Source : CEDEAO (2009) ; DGD (2014a) ; DGD (2014b).

Graphique 1 : Nombre de lignes tarifaires par bande tarifaire TEC-UEMOA/TEC-CEDEAO



Source : Construction des auteurs à partir des données de : CEDEAO (2013), DGD (2014c) et DGD (non publié).

**Tableau 2 :
Redistribution des lignes tarifaires, des bandes tarifaires UEMOA aux bandes tarifaires CEDEAO**

		Bandes tarifaires TEC-CEDEAO					Total des lignes tarifaires par bande tarifaire UEMOA
		0%	5%	10%	20%	35%	
Bandes tarifaires TEC-UEMOA	0%	75	118	33	30		256
	5%	11	1527	141	55	2	1736
	10%		13	771	204	7	995
	20%		39	121	1618	101	1879
Total des lignes tarifaires par bande tarifaire CEDEAO		86	1697	1066	1907	110	4866

Source : Construction des auteurs à partir des données de : CEDEAO (2013), DGD (2014c) et DGD (non publié).

3.2. L'Accord de Partenariat Economique UE-Afrique de l'Ouest

Les relations commerciales entre l'UE et le groupe des Etats ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique) sont anciennes. Au traité de Rome (1957), la Communauté Economique Européenne (CEE) avait déjà créé un Fonds Européen de Développement (FED) destiné aux « pays et territoires d'outre-mer ». Par la suite, les conventions de Yaoundé (1963 et 1969) et celles de Lomé (1975, 1980, 1985 et 1990) étaient marquées par les préférences commerciales unilatérales accordées par l'UE aux pays ACP.

Toutefois, ces préférences se sont par la suite révélées incompatibles avec les règles de l'OMC. En effet, la clause de la Nation la Plus Favorisée (NPF), un des principes fondamentaux de l'OMC, exigeait à l'UE, soit d'élargir ces préférences commerciales non réciproques aux autres pays en développement hors ACP (ou uniquement aux Pays les Moins Avancés), soit tout simplement de nouer avec les pays ACP des accords de libre-échange réciproque.

Sur ces entrefaites, l'option des préférences réciproques a été adoptée à travers l'Accord de Cotonou conclu en 2000 entre les pays ACP et l'UE ; cette option devant être matérialisée par la signature d'Accords de Partenariat Economique entre l'UE et diverses entités sous-régionales de pays ACP. Les négociations d'un APE entre l'UE et l'Afrique de l'Ouest ont débuté en octobre 2003 à Cotonou. Elles ont à plusieurs reprises connu un échec et ont finalement

aboutit le 10 juillet 2014 au paraphe de l'APE UE-AO, lors de la 45^{ème} session ordinaire de la conférence des Chefs d'Etat de la CEDEAO à Accra.

Le volet commercial de l'accord repose sur une offre d'accès au marché de l'Afrique de l'Ouest à une proportion de 75% de ses importations d'origine UE (par rapport au total des lignes tarifaires), sur une période de 20 ans. Selon les critères de sensibilité des produits, la CEDEAO a retenu quatre catégories de produits : A, B, C et D.

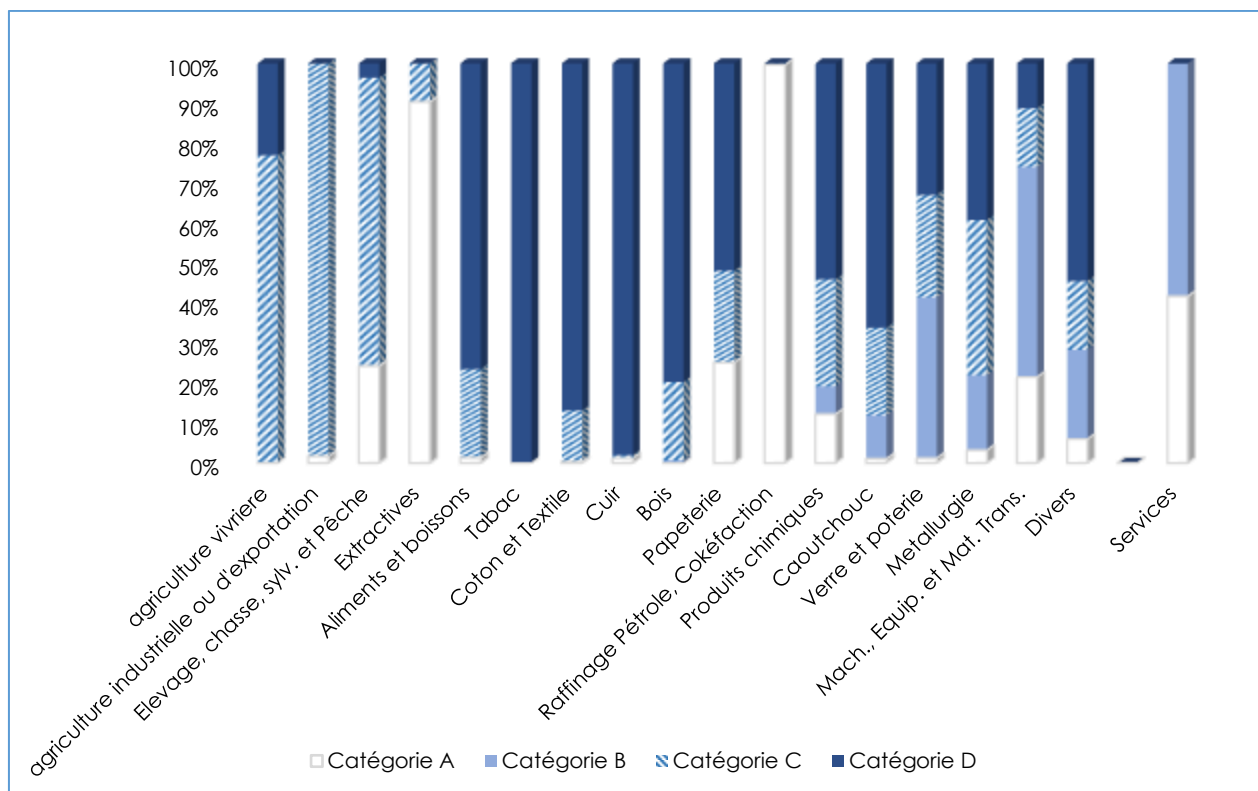
- La catégorie A comporte les biens sociaux essentiels, les biens de première nécessité, les matières premières de base, les biens d'équipement et les intrants spécifiques ;
- La catégorie B est composée des intrants et produits intermédiaires ;
- La catégorie C est constituée des biens de consommation finale ;
- La catégorie D renferme les produits sensibles.

Ce sont les produits des catégories A, B et C d'origine UE qui feront l'objet de démantèlement tarifaire graduel pendant la durée de 20 ans. Par contre, les produits de la catégorie D sont ceux exclus de tout démantèlement tarifaire dans le cadre de l'APE.

Selon les statistiques du commerce extérieur du Sénégal en 2011, les importations de produits de la catégorie A sont essentiellement composées de pétrole raffiné, de machines d'équipement et des matériels de transport. Les importations de catégorie B comprennent aussi des machines pour équipement et matériels de transport, mais également des produits chimiques, de métallurgie, de verrerie et poterie. Quant aux importations de catégorie C, elles sont majoritairement constituées de produits vivriers, d'autres aliments et boissons, de matériels de transport et d'équipement, de produits chimiques et de produits métallurgiques. Enfin, les importations de catégorie D sont essentiellement composées d'aliments et boissons, de produits chimiques, de matériels de transport et d'équipement, de produits métallurgiques et de produits vivriers.

Le graphique 2 montre la structure des importations par branche d'activité. Des 18 branches considérées dans l'étude, les importations sont totalement ou à plus de 50% constituées de produits de catégorie A dans deux branches, de produits de catégorie B dans deux branches également, de catégorie C dans trois et de catégorie D dans neuf branches.

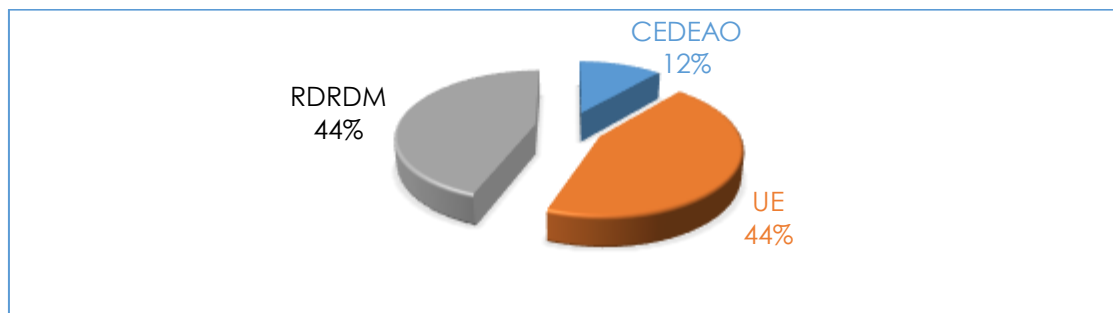
Graphique 2 : Structure des branches en catégorie de produits importés



Source : Calcul des auteurs à partir des données de : DGD (2014c), DGD (non publié) et ANSD (non publié).

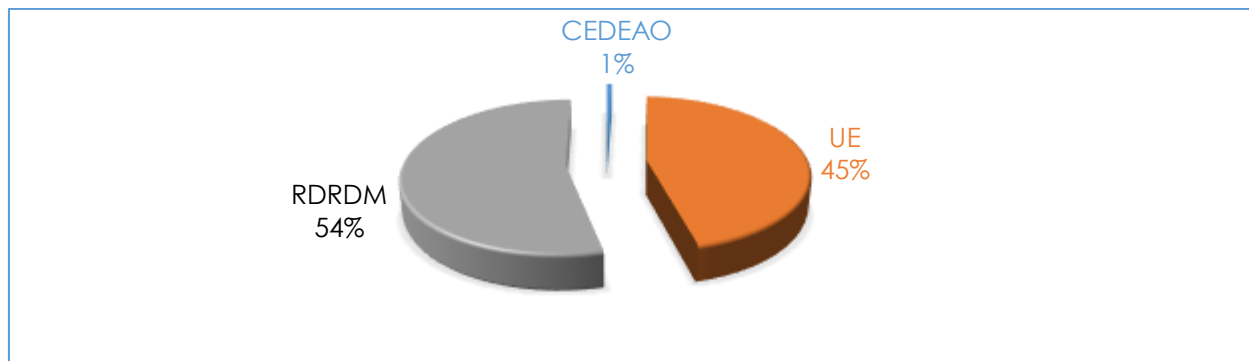
Par ailleurs, il conviendrait de noter qu'en 2011, 44% des importations du Sénégal étaient d'origine UE, 12% provenaient de la CEDEAO et le reste, 44%, des pays autres que ceux de la CEDEAO et de l'UE (graphique 3). Mais en termes de recettes fiscales, les échanges avec l'UE ont permis de récolter 45% des recettes douanières en 2011, et celles avec la CEDEAO et les autres pays, 1% et 54% desdites recettes respectivement (graphique 4).

Graphique 3 : Structure des importations sénégalaises selon l'origine (2011)



Source : Calcul des auteurs à partir des données de : DGD (2014c) et DGD (non publié).

Graphique 4 : Droits de douane selon l'origine des importations assujetties (2011)



Source : Calcul des auteurs à partir des données de : DGD (2014c) et DGD (non publié).

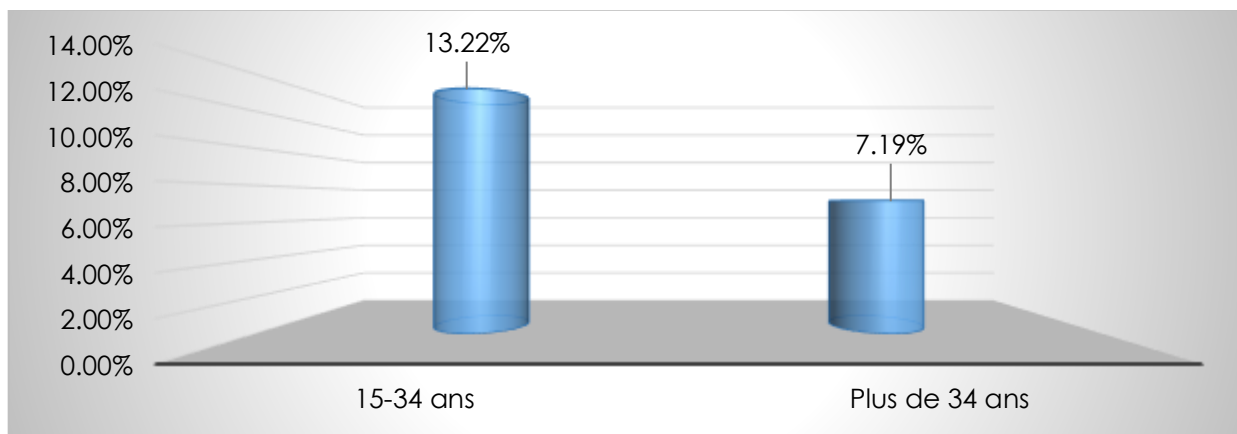
IV. Emploi et bien être au Sénégal : état des lieux

Au Sénégal, la création d'emplois demeure faible et le niveau de vie des populations a peu progressé. En 2011, 46,6% de la population vivait en dessous du seuil de pauvreté au niveau national, avec 57,3% en milieu rural contre 26,1% à Dakar et 41,2% dans les autres zones urbaines (ANSD, 2013).

L'un des déterminants des mauvaises conditions sociales de l'Afrique de l'Ouest est le niveau élevé du chômage et le faible rythme de création d'emplois, surtout chez les jeunes, qui représentent la majorité de la population : environ deux tiers (BAD 2011). Au Sénégal, la classe d'âge de 15 à 34 ans correspond à 34,9% de la population totale.

L'emploi des jeunes est en effet considéré comme principale priorité en milieu urbain par 41,9% des ménages dakarois et 36,1% des ménages des autres villes (ANSD, 2013). Le taux de chômage des jeunes (15-34 ans) est largement plus élevé que celui des personnes âgées de plus de 34 ans, respectivement 13,22% contre 7,17% (graphique 5). Cette situation reflète la difficulté des jeunes à s'insérer dans le marché du travail, surtout ceux instruits qui, dans la plupart des cas, sont en position de primo-demandeurs. A qualifications égales, les entreprises les préfèrent très rarement au « noyau dur des anciens occupés ». Par ailleurs, en période de basse conjoncture, les jeunes sont généralement les premiers à perdre leur emploi et peuvent avoir du mal à en retrouver un (OCDE, 2009).

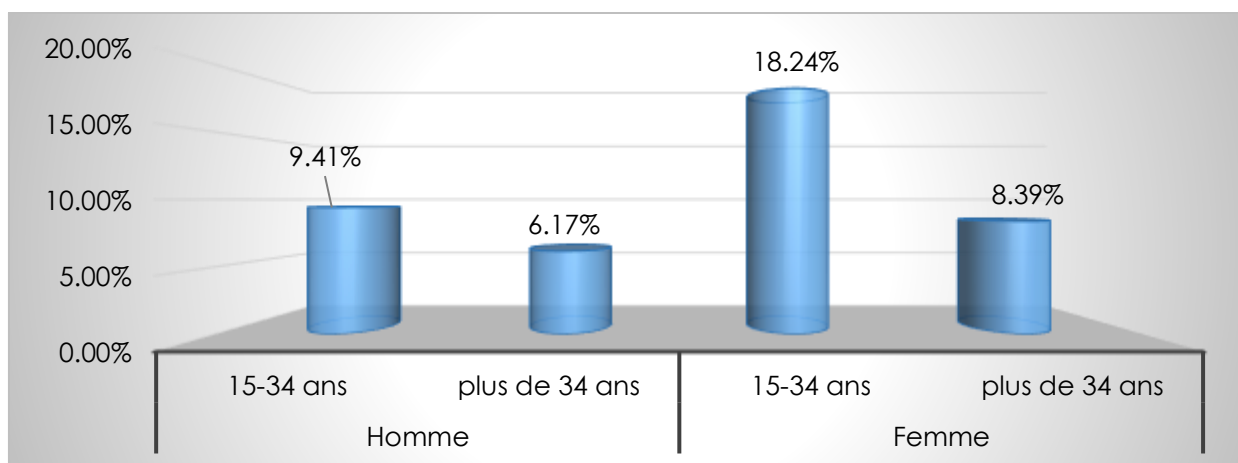
Graphique 5 : taux de chômage en fonction de l'âge (2011)



Source : ANSD (2013) et calcul des auteurs

Comparées aux hommes, les femmes font face à une situation moins enviable sur le marché du travail : elles sont généralement plus frappées par le chômage et l'inactivité. En 2011, le taux de chômage des femmes (13,4%) était largement plus élevé que celui des hommes (7,9%). Cette discrimination est plus accentuée chez les jeunes femmes, qui font face à un taux de chômage de 18,24% contre un taux de chômage de 9,41% chez les jeunes hommes (graphique 6). A qualifications égales, les employeurs auront tendance à préférer les hommes aux femmes pendant les embauches, au motif que les femmes sont plus promptes à s'absenter de leur lieu de travail pour des raisons liées à la grossesse, à l'allaitement, à l'entretien des enfants et à des maladies courantes.

Graphique 6 : Taux de chômage selon l'âge et le genre (2011)

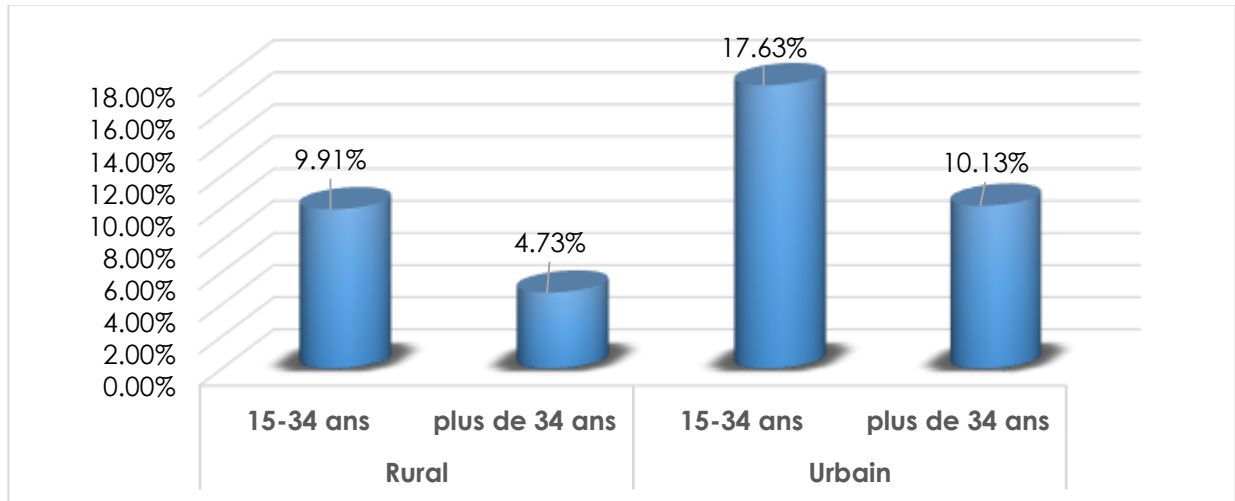


Source : ANSD (2013) et calcul des auteurs

Selon le milieu de résidence (graphique 7), le chômage est moins élevé chez les jeunes ruraux (9,91%) par rapport aux jeunes urbains (17,63%). Ce phénomène est causé par une

recherche d'emploi souvent précoce chez les jeunes ruraux en âge d'étudier, issus souvent de familles pauvres, qui préfèrent abandonner les études pour la quête d'un emploi, aussi précaire soit-il, dans le but de soutenir financièrement leur famille.

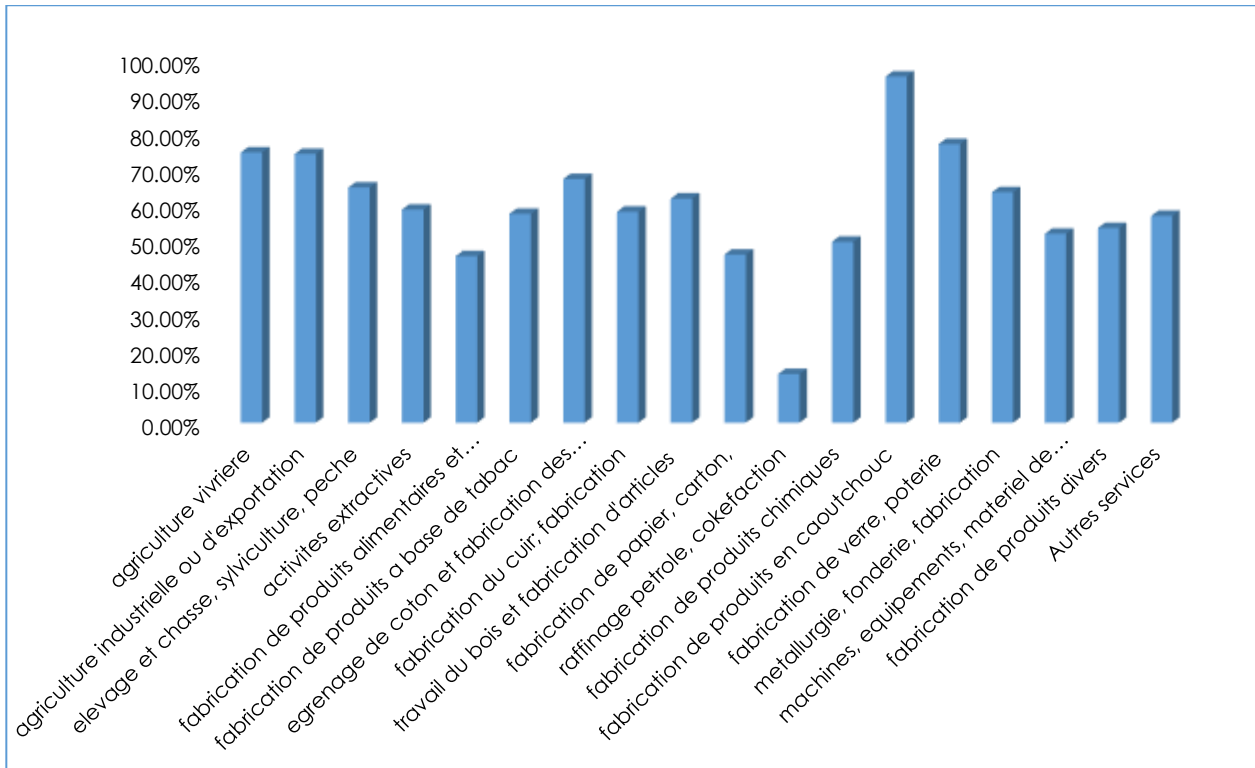
Graphique 7 : Taux de chômage selon l'âge et le milieu de résidence (2011)



Source : ANSD (2013) et calcul des auteurs

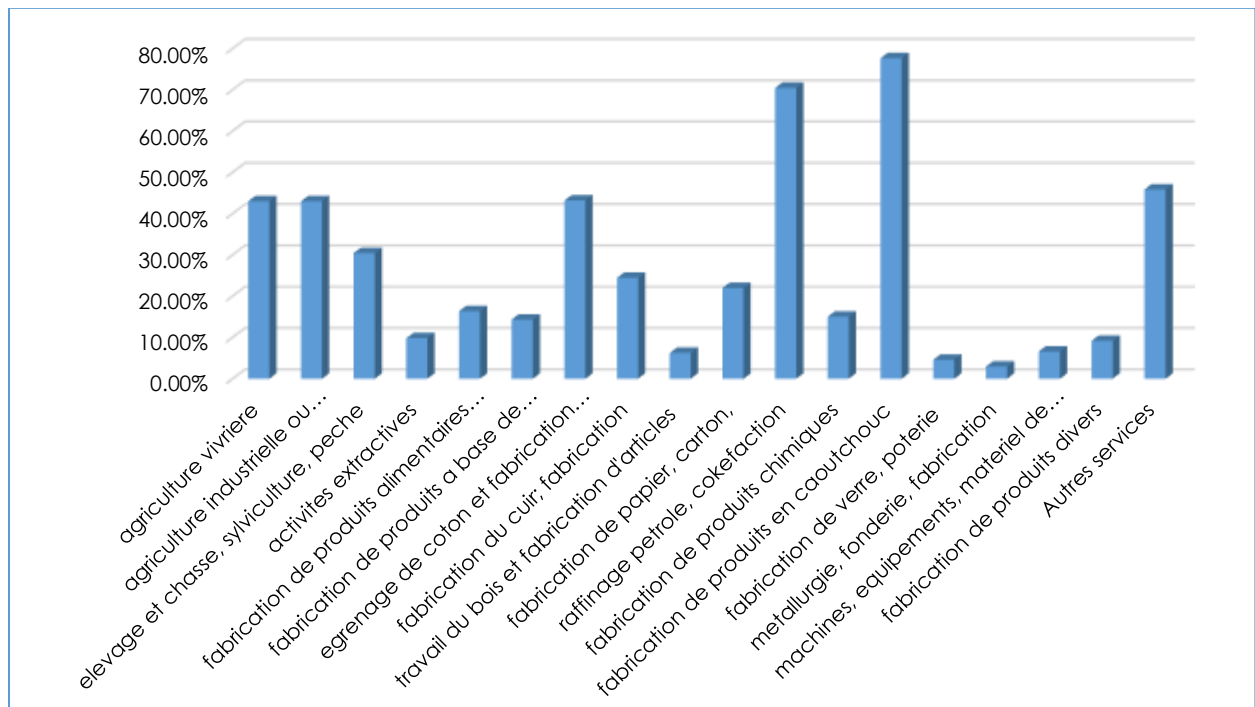
L'analyse précédente met en évidence la difficile situation des jeunes et des femmes sur le marché du travail. Ils pourraient être les plus impactés par la mise en œuvre de toute politique économique qui affecterait directement les entreprises locales, à l'instar du TEC-CEDEAO et de l'APE, selon le schéma initial d'allocation des revenus au profit de ces catégories de travailleurs dans les branches (graphiques 8 et 9).

Graphique 8 : Part par branche d'activité, des salaires versés aux jeunes en 2011



Source : Calcul des auteurs à partir de la MCS

Graphique 9 : Part des salaires versés aux femmes par branche d'activité en 2011



Source : Calcul des auteurs à partir de la MCS

V. Cadre méthodologique

L'application du TEC-CEDEAO et la mise en œuvre de l'APE peuvent avoir des conséquences convergentes ou divergentes sur plusieurs variables économiques et plusieurs branches d'activité à la fois. Ainsi, du fait de l'interdépendance économique et des effets de rétroaction des comportements des agents économiques, nous utilisons un MEGC comme cadre méthodologique d'évaluation des réformes commerciales visées par cette étude.

En effet, les MEGC sont des modèles qui « prennent en compte d'une part la structure de l'économie dans son ensemble, et d'autre part les interrelations entre les différents agents économiques » (Fofana et al. (2006). Une Matrice de Comptabilité Sociale (MCS) sous-jacente à ce modèle a été construite à cet effet.

5.1. Le modèle

Le modèle utilisé dans l'étude est construit à partir du modèle PEP-1-1 (Decaluwé et al., 2012). C'est un MEGC statique qui s'inscrit dans la théorie classique d'équilibre général. Il décrit une petite économie ouverte pour laquelle les prix mondiaux sont exogènes. Les producteurs maximisent leur profit sous la contrainte de la technologie de production et les consommateurs maximisent leur utilité sous contrainte budgétaire. L'équilibre offre-demande sur tous les marchés est atteint via les ajustements des prix relatifs.

Les producteurs ont la possibilité de vendre leurs biens sur le marché local ou de les exporter, dépendamment de l'élasticité de transformation des produits vis-à-vis de ces deux destinations ; d'où l'utilisation d'une fonction à élasticité de transformation constante. Les consommateurs ont le choix de consommer des biens locaux ou leurs substituts importés. Il y'a une substitution imparfaite entre ces produits (hypothèse d'Armington), à travers une fonction d'utilité de type CES. Les ménages tirent leur revenu de la rémunération des facteurs de production et des différents transferts reçus. Leur épargne est une part fixe de leur revenu disponible. Le gouvernement tire son revenu des recettes fiscales totales et des différents transferts reçus. Il répartit ses dépenses entre les transferts aux agents non-publics et les dépenses publiques qui sont ici exogènes.

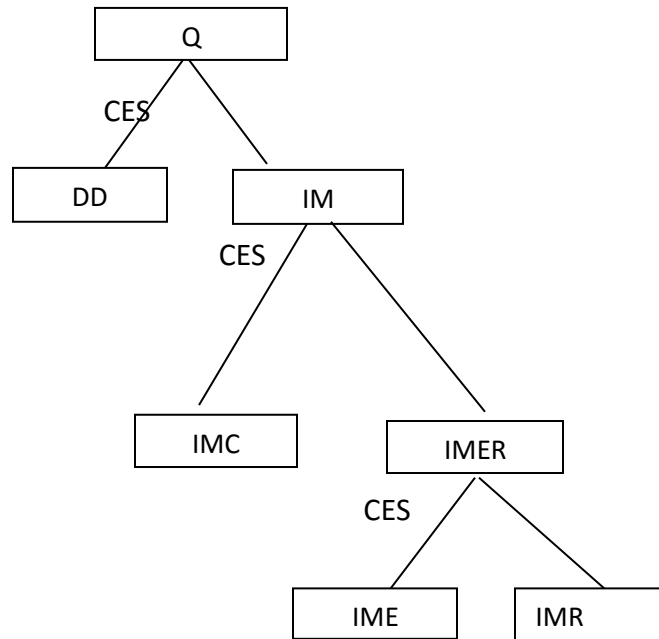
Pour tenir compte des caractéristiques de l'économie sénégalaise et de la spécificité de l'étude, certaines hypothèses du modèle de base ont été modifiées.

Le « Reste Du Monde »

Le modèle PEP-1-1 ne comporte qu'un seul compte représentatif de l'ensemble du Reste Du Monde comme agent économique. Dans cette étude, pour traiter adéquatement du TEC-CEDEAO et de l'APE, ce compte unique du Reste du Monde a été désagrégé en CEDEAO, Union Européenne (UE) et reste du Reste du Monde (RDM). La demande domestique est donc une combinaison de produits locaux (DD) et de substituts composites importés (IM), selon l'hypothèse classique d'Armington. Mais, parmi les importations composites, les consommateurs peuvent aussi choisir entre les produits d'origine CEDEAO (IMC) et les autres importations (IMER). Dans ces dernières, ils ont ensuite la possibilité de faire un choix entre les produits d'origine UE (IME) et les substituts originaires du Reste du Monde (IMR). Ces substituabilités imparfaites sont représentées par des fonctions CES emboîtées (graphique 10). Des paramètres, variables et autres équations ont par conséquent été ajoutés au modèle ou supprimés.

Ce travail a nécessité l'exploitation des bases de données de la CEDEAO, de l'UEMOA et du commerce extérieur du Sénégal. Cela a conduit à classer les 4866 lignes tarifaires du Sénégal, d'une part selon leur appartenance à l'une des catégories du TEC-CEDEAO et d'autre part selon leur appartenance à l'une des catégories de l'APE. Ensuite chaque ligne tarifaire classée est attribuée à l'un des 18 secteurs d'activités retenus dans l'étude.

Graphique 10 : Différenciation par origine de la demande domestique



Modélisation du marché du travail

Par rapport à PEP-1-1, les auteurs ont introduit le chômage dans le modèle pour chaque type de travailleurs. L'équation de l'offre de travail s'écrit alors comme suit :

$$LS_t = \left(\sum_j LD_{j,t} \right) + CHO_t$$

où :

LS_t : est l'offre de travail par type de travailleurs ;

$LD_{j,t}$: est la demande de travail par branche à chaque type de travailleurs ;

CHO_t est le nombre de chômeurs.

En considérant le taux de chômage (TCHO) plutôt que le nombre de chômeurs, l'équation devient :

$$LS_t = \frac{(\sum_j LD_{j,t})}{1 - TCHO_t}$$

Pour tenir compte de l'arbitrage entre le taux de chômage et le taux de salaire, nous introduisons dans le modèle une équation de la courbe de salaire (wage-curve) qui s'écrit comme suit :

$$W_L = A_l \cdot TCHO_t^{\varepsilon_l} \cdot PIXCON$$

Où :

W_L représente le taux de salaire ;

A_l un paramètre de niveau ;

ε_l l'élasticité du salaire par rapport au chômage, il est négatif et égal à -0,1.

$PIXCON$ l'indice des prix à la consommation.

5.2. Les données

Nous nous sommes appuyés sur la MCS de Fofana et al. (2015) pour construire une MCS spécifique à la problématique de cette étude. La matrice de Fofana et al. (2015) est issue des comptes nationaux de 2011 et des données de l'Enquête de Suivre de la Pauvreté du Sénégal de 2011 - ESPSII (ANSD, 2013). Cette MCS, cependant, n'est pas au format du modèle PEP-1-1 ; elle ne contient pas de comptes d'exportation. Pour élaborer une matrice complète, nous avons fait recours aux données du Tableau Emplois-Ressources. La seconde modification consistait à désagréger cette MCS, à l'aide des données de l'ESPSII et du logiciel STATA, pour qu'elle réponde aux objectifs de notre étude.

Les comptes des facteurs de production

Ils sont constitués de deux facteurs de production, le travail et le capital. Toutefois, le travail a été désagréé en 24 comptes correspondant aux 24 catégories de travailleurs, classifiés selon leur niveau d'instruction et de formation, leur âge et leur genre.

Les comptes des agents

Ils sont constitués des comptes de taxes et marges et des comptes institutionnels. Les taxes et marges comprennent 5 types de taxes : les taxes directes, les taxes sur la production, les taxes indirectes, les taxes sur les importations (selon la provenance³) et les taxes à l'exportation.

Les différents comptes institutionnels sont : les ménages, les entreprises, le gouvernement et le reste du monde.

Les ménages sont au nombre de 10, distingués selon leur quintile initial de consommation (Q1, Q2, Q3, Q4 et Q5) et leur lieu de résidence (rural/urbain).

Les comptes des branches d'activité, des produits et des exportations

La MCS comporte autant de branches d'activité que de produits. Les comptes des branches sont au nombre de 18, de même que les comptes de produits, mais en suivant les principes classiques de leur différenciation par origine et par destination.

VI. Simulations et résultats

6.1. Description des simulations

Deux scénarios sont simulés : SIMTEC et SIMAPE.

6.1.1. Sim TEC : Scénario du passage du TEC-UEMOA au TEC-CEDEAO

Les données de base du modèle incorporent le TEC-UEMOA. SimTEC consiste alors à passer de du TEC-UEMOA au TEC-CEDEAO. Le tableau 3 montre les taux moyens de droits de douane appliqués par type de produits d'origine hors CEDEAO avant simulation (TEC-UEMOA), les taux moyens correspondants après simulation (TEC-CEDEAO) et les variations de ces taux moyens.

³ Puisque nous envisageons d'entreprendre des scénarii sur le TEC-CEDEAO et sur les APE, les taxes sur les importations sont désagrégées selon la provenance (CEDEAO, EU, RDM) des produits importés.

Tableau 3 : Variations des taux de droit de douane en passant du TEC-UEMOA au TEC-CEDEAO

Produits SAM	TEC_CEDEAO	TEC_UEMOA	Variation en %
Agriculture vivrière	16,93	16,14	4,93%
Agriculture industrielle ou d'exportation	7,83	9,57	-18,18%
Elevage, Chasse, Sylviculture et Pêche	10,61	10,88	-2,48%
Extractives	5,00	4,18	19,72%
Aliments et boissons	18,23	15,41	18,35%
Tabac	17,78	15,56	14,29%
Coton et Textile	17,63	16,86	4,54%
Cuir	12,34	15,47	-20,20%
Bois	14,87	13,29	11,88%
Papeterie	10,89	10,79	0,91%
Raffinage Pétrole, Cokéfaction	6,43	6,43	0,00%
Produits chimiques	7,54	6,96	8,36%
Caoutchouc	13,53	11,98	13,00%
Verre et poterie	16,60	14,94	11,16%
Métallurgie	13,14	11,16	17,67%
Machines, Equipement et Matériel de Transport	9,23	8,53	8,22%
Industries diverses	17,08	16,37	4,29%
Services	17,19	15,94	7,84%

Source : Calculs des auteurs en utilisant les données de : CEDEAO (2013), DGD (2014c) et DGD (non publié).

6.1.2. Sim APE : Scénario de la fin de processus de la mise en œuvre de l'APE

La Sim TEC est la situation de référence avant simulation de l'APE. SimAPE s'effectue en considérant l'offre d'accès au marché de l'Afrique de l'Ouest. Puisque le modèle est statique et que le démantèlement tarifaire est progressif, la simulation est réalisée à la fin du processus. A cette date-là, les barrières douanières sur les produits d'origine UE seront complètement démantelées, exception faite des produits de catégorie D.

Simuler la mise en œuvre de l'APE revient alors à n'appliquer le TEC-CEDEAO : (1) qu'aux seuls produits de la catégorie D d'origine UE (le droit de douane étant désormais nul pour les produits de catégories A, B et C de cette origine) et (2) à tous les produits importés du Reste du Monde. Le tableau 4 montre la proportion des importations d'origine UE assujettie au TEC-CEDEAO (catégorie D) à la fin du processus de démantèlement tarifaire de l'APE, par branche.

Tableau 4 : Structure des branches par catégories APE de produits importés d'origine UE

Produits	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie D
Agriculture vivrière	0,00%	0,00%	40,66%	59,34%
Agriculture industrielle ou d'exportation	1,70%	0,00%	98,27%	0,03%
Elevage, chasse, sylv. et Pêche	31,64%	0,74%	62,23%	5,38%
Extractives	39,41%	0,97%	59,62%	0,00%
Aliments et boissons	0,65%	0,00%	16,82%	82,54%
Tabac	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%
Coton et Textile	0,05%	0,02%	10,14%	89,79%
Cuir	0,86%	0,00%	0,48%	98,66%
Bois	0,00%	0,66%	13,31%	86,03%
Papeterie	0,00%	0,00%	14,64%	85,36%
Raffinage Pétrole, Cokéfaction	99,75%	0,00%	0,25%	0,00%
Produits chimiques	15,73%	8,01%	44,96%	31,29%
Caoutchouc	0,01%	3,87%	22,40%	73,73%
Verre et poterie	1,29%	34,40%	18,58%	45,73%
Métallurgie	0,03%	11,32%	31,58%	57,07%
Mach., Equip. et Mat. Trans.	18,95%	27,81%	20,78%	32,45%
Autres produits industriels	0,62%	19,61%	13,08%	66,70%
Services	20,35%	79,65%	0,00%	0,00%

Source : Calcul des auteurs à partir des données de : DGD (2014c), DGD (non publié) et ANSD (non publié).3

6.2. Impacts de la mise en application du TEC-CEDEAO

6.2.1. Effets du TEC-CEDEAO sur les prix

La mise en œuvre du TEC-CEDEAO conduit à une hausse des prix à divers niveaux (tableau 5). L'indice général des prix intérieurs des importations s'accroît de 1,57%. Une évolution à la hausse pour cet indice était prévisible, le TEC-CEDEAO impliquant des droits de douane plus élevés, dans l'ensemble, que le TEC-UEMOA (tableau 3). Cet accroissement est essentiellement dû à la hausse des prix des importations d'origine hors-CEDEAO (1,72%), avec une augmentation de 1,67% et 1,78%, respectivement, des prix des produits d'origine UE et ceux importés des pays hors-CEDEAO.

Il apparaît que les prix des produits domestiques augmentent encore plus que ceux des importations : 3,3% pour la production destinée au marché local et 2,78% pour les exportations. Cela provient de l'accroissement des taux moyens de rémunération du travail (3,82%) et du

capital (4,13%). En effet, cette hausse, qui résulte elle-même d'une demande accrue des produits domestiques (cf. effet sur les quantités) induit une augmentation du « prix de la valeur ajoutée » (3,93%) qui est une composante principale du prix de base de la production et, par conséquent des prix des produits destinés à l'exportation ou au marché domestique.

La combinaison des impacts sur les prix des importations et des produits domestiques explique la hausse médiane des prix des produits composites (2,83%). Parmi les emplois de l'absorption en biens et services, ce la consommation des ménages qui enregistre une plus grande hausse de prix (3,04%), suivie des dépenses publiques (3,24%) et des biens d'investissements (2,79%).

Tableau 5 : Variations des indices de prix suite à la mise en œuvre du TEC-CEDEAO

INDICE DE PRIX	VARIATION (%)
Prix intérieurs des importations (toutes origines confondues)	1,57
Prix intérieurs des importations d'origine hors CEDEAO	1,72
Prix intérieurs des importations d'origine UE	1,67
Prix intérieurs des importations d'origine Reste du Monde (hors UE et CEDEAO)	1,78
Prix de la Valeur Ajoutée	3,93
Taux de rendement moyen du capital	4,13
Taux de salaire nominal moyen	3,82
Taux de salaire réel moyen	0,73
Prix de base à la production	3,25
Prix des exportations	2,78
Prix hors taxes de la production destinée au marché domestique	3,33
Prix toutes taxes comprises de la production destinée au marché domestique	3,32
Prix des produits composites (importations + substituts locaux)	2,83
Prix à la consommation des ménages	3,04
Prix des dépenses publiques	3,24
Prix des biens d'investissement	2,79

Source : Calculs des auteurs à partir des résultats des simulations

6.2.2. Effets du TEC-CEDEAO sur les échanges commerciaux et la production

La mise en application du TEC-CEDEAO favorise les importations régionales, relativement plus compétitives, sans pour autant léser les importations en provenance du Reste Du Monde (tableau 6). Les importations d'origine CEDEAO augmentent de 1,94%. Malgré la hausse des prix intérieurs des importations d'origine hors-CEDEAO, comme décrite plus haut, ces importations

augmentent aussi (1,82%). Cela peut s'expliquer par l'accroissement de la demande intérieure et surtout l'augmentation des revenus, plus forte que la hausse des prix des importations. Nous assistons à ce titre, à un effet de création et non de détournement de commerce.

Par contre les quantités exportées régressent légèrement (-0,55%) malgré l'accroissement, tout aussi léger de la production totale (0,46%). Il s'avère en fait que cette petite embellie de la production est essentiellement captée par la demande domestique de produits locaux qui augmente de 0,62%.

Les branches d'activité qui concourent le plus à la légère augmentation de l'indice de la production sont celles dont la protection a fortement augmenté ou reste très élevée avec le TEC-CEDEAO (aliments et boissons agroindustriels, services, industries diverses, tabac, etc.). Par contre, les branches dont la production baissent sont celles dont les droits de douane ont substantiellement baissé par rapport au TEC-UEMOA (industrie extractive, raffinage de pétrole, etc.).

Tableau 6 : Variations des indices de quantité suite à la mise en œuvre du TEC-CEDEAO

INDICE DE QUANTITE	VARIATION (%)
Total des importations (toutes origines confondues)	1,83
Importations d'origine CEDEAO	1,94
Importations d'origine hors CEDEAO	1,82
Importations d'origine UE	1,24
Importations d'origine Reste du Monde (hors UE et CEDEAO)	2,34
PIB nominal aux coûts des facteurs	4,44
PIB nominal aux prix du marché	4,81
PIB Réel aux coûts des facteurs	0,49
PIB Réel aux prix du marché	1,71
Production	0,46
Exportations	-0,55
Production destinée au marché domestique	0,62
Produits composites (importations + substituts locaux)	0,95
Investissement	3,66

Source : Calculs des auteurs à partir des résultats des simulations

Il s'ensuit une légère hausse du PIB réel au coût des facteurs (0,49%). Aux prix du marché, l'augmentation du PIB est relativement plus forte (1,71%) étant donné l'accroissement des recettes fiscales que cette réforme commerciale implique. Il importe de noter que les effets

sur la croissance et, conséquemment, sur d'autres variables seraient plus substantiels si l'on considérait les effets dynamiques, tout au moins à travers la prise en compte de l'accumulation du capital, étant donné que les investissements augmentent de 3,66%.

6.2.3. Impacts du TEC-CEDEAO sur le marché du travail

L'application du TEC-CEDEAO entraîne globalement, outre l'accroissement du taux moyen de rémunération du travail de 3,82% sus-évoqué, une légère augmentation de la demande de ce facteur (0,8%), de même qu'une baisse du taux de chômage (-6,85%).

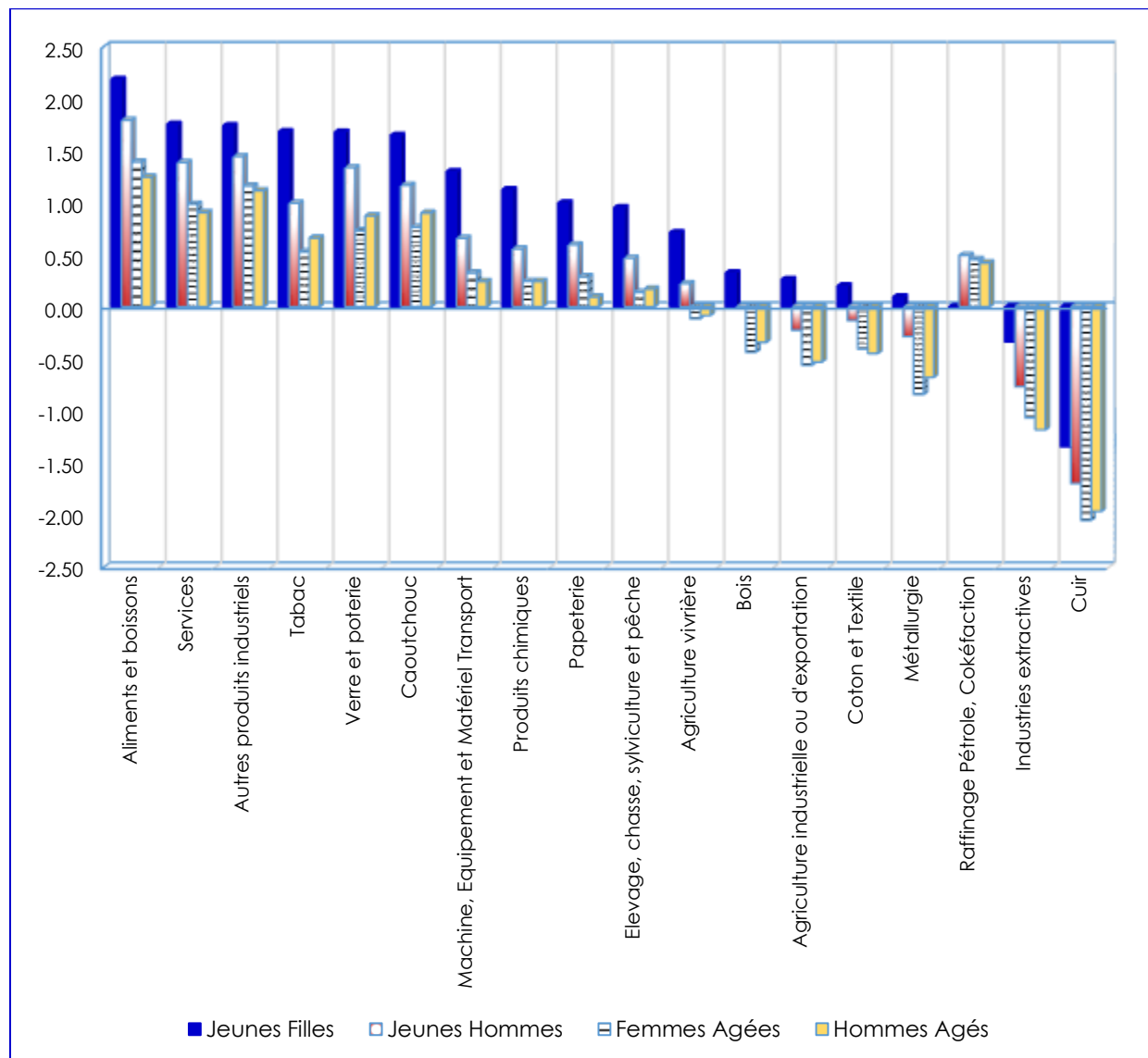
Ce sont les branches dont la production a augmenté ci-haut qui ont accru leur demande de travail. Comme sus-indiqué, il s'agit de celles dont les substituts importés supportaient des droits de douanes élevés dans le TEC-UEMOA et subissent des droits encore plus élevés dans le TCE-CEDEAO (graphique 11).

Sur le plan intergénérationnel et du genre, le TEC-CEDEAO est nettement plus favorable à l'emploi des jeunes en général et des jeunes filles en particulier : les activités qui augmentent leur demande de travail emploient plus des jeunes femmes et jeunes hommes que des personnes plus âgées. Par contre, dans celles qui réduisent leur demande, ces catégories de travailleurs diminuent moins.

D'une manière générale, l'emploi des jeunes filles augmente de 1,4%, celui des jeunes hommes de 0,82%, contre 0,75% et 0,55% respectivement pour les femmes et les hommes âgés.

En termes relatifs, le taux de chômage baisse moins pour les jeunes d'une part et pour les femmes d'autre part. Cette baisse est de -6,85% et -6,76% respectivement pour les jeunes filles et les jeunes hommes et de -7,58% et -7,79% pour les femmes et les hommes âgés, respectivement. Toutefois, cela est dû aux niveaux initiaux relativement élevés des taux de chômage des jeunes par rapport aux personnes âgées et des femmes comparativement aux hommes. C'est ainsi qu'en points de pourcentage, la baisse du taux de chômage des jeunes et des femmes est relativement plus importante : -1,14 et -0,73 point, respectivement, pour les jeunes filles et les jeunes hommes et 0,69 et 0,51 point, respectivement pour les femmes et les hommes âgés.

Graphique 11 : Impact du TEC-CEDEAO sur la demande sectorielle de travail selon le genre et l'âge des travailleurs



Source : Calculs des auteurs à partir des résultats des simulations

6.2.4. Impacts du TEC-CEDEAO sur les revenus et le bien-être des ménages

Revenus des ménages

Le TEC-CEDEAO induit une augmentation de 4,27% des revenus de l'ensemble des ménages. Cette évolution est subséquente à l'accroissement aussi bien des revenus du travail (4,68%) que du capital (4,13%).

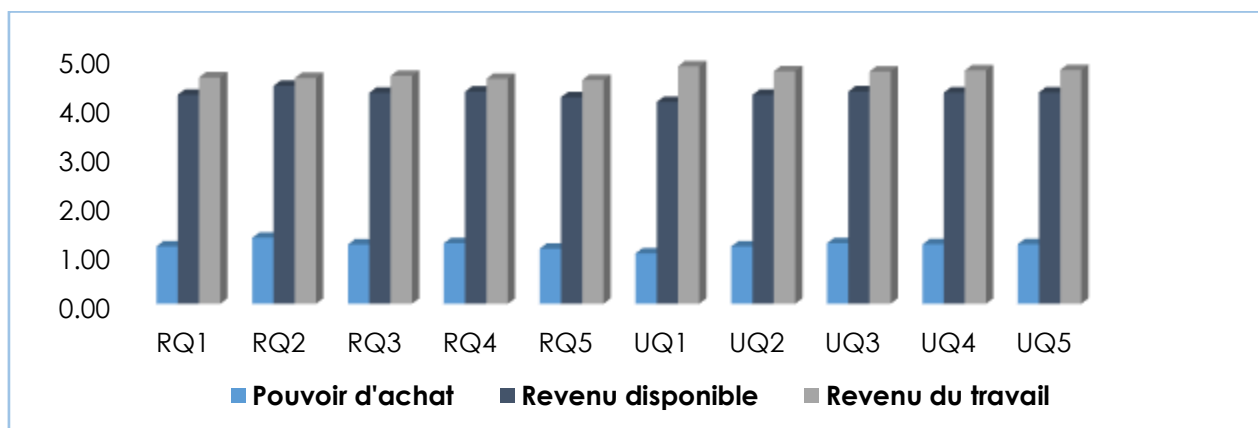
Les revenus du travail augmentent par l'action combinée de l'accroissement du taux moyen de rémunération de ce facteur (3,82%) et de la légère variation positive de la demande de travail (0,82%).

La variation du taux de salaire est légèrement plus importante pour les adultes (3,88%) que pour les jeunes (3,75%). De même, le taux de salaire augmente légèrement plus pour les hommes (3,84%) que pour les femmes (3,79%). Toutefois, l'accroissement de la demande de travail ayant davantage profité aux jeunes par rapport personnes âgées et aux femmes plus qu'aux hommes, l'augmentation du revenu total du travail est plus forte dans l'ensemble pour le groupe de jeunes filles (5,15%), suivi des groupes des femmes âgées (4,66%) des jeunes hommes (4,65%) et des hommes âgés (4,46%).

Bien-être des ménages

Malgré l'accroissement de l'indice de prix à la consommation de 3,04%, le pouvoir d'achat de tous les ménages augmente, aussi bien pour les ruraux que pour les urbains, de même que pour tous les quintiles de revenus (voir graphique 12). En fait, les revenus des ménages augment plus fortement que le niveau général des prix à la consommation. D'où un accroissement de 1,20% de la consommation des ménages.

Graphique 12 : Impact du TEC-CEDEAO sur le pouvoir d'achat et les revenus des ménages



Source : Calculs des auteurs à partir des résultats des simulations

6.2.5. Effets du TEC-CEDEAO sur les finances publiques

Le revenu total de l'Etat augmente de 5,62%, principalement sous l'effet de l'accroissement des recettes fiscales. Il y a ainsi variation à la hausse de 3,67%, 11,79% et

13,61% des recettes douanières, respectivement sur les importations originaires de la CEDEAO, de l'Union Européenne et des pays autres que ceux de l'UE et de la CEDEAO. Dans la même veine, les autres recettes fiscales augmentent de 3,12% pour les taxes intérieures sur les produits, 3,86% pour les taxes à la production, 4,29% et 4,10% respectivement pour les taxes sur les revenus des ménages et des entreprises.

La consommation publique quant à elle régresse de 3,14% en termes réels, simplement à cause de la hausse des prix, combinée à l'hypothèse de fixité budgétaire des dépenses publiques (en valeur) considérée dans le modèle.

6.3. Impacts de la mise en œuvre de l'APE

6.3.1. Effets de l'APE sur les prix

L'une des principales conséquences directes du démantèlement tarifaire dans le cadre de l'APE est une baisse de 5,7% de l'indice des prix intérieurs des importations d'origine Union Européenne (tableau 7).

La recomposition de la demande des importations d'origines autres que l'UE, consécutivement à une plus grande compétitivité des produits UE, entraîne une baisse de 0,73% et 1,02% des indices de prix de ces importations, respectivement pour la CEDEAO et les autres pays hors UE. De même, les prix des produits domestiques diminuent à divers niveaux du système de production et de distribution, comme réaction à la baisse de compétitivité de ces produits vis-à-vis des importations : l'indice des prix de la valeur ajoutée baisse de 6,81% subséquemment à la baisse du taux nominal moyen de rémunération du travail (-6,64%) et du taux de rendement moyen du capital (-7,15%) ; les indices des prix des exportations et de la production destinées au marché domestique diminuent respectivement de 5,17% et 6,05%. Il s'ensuit une baisse des prix des produits composites, de la consommation des ménages, de la consommation publique et des biens d'investissement, respectivement de 5,25%, 5,28%, 5,92% et 5,83%.

Tableau 7 : Variations des indices de prix suite à la mise en œuvre de l’APE

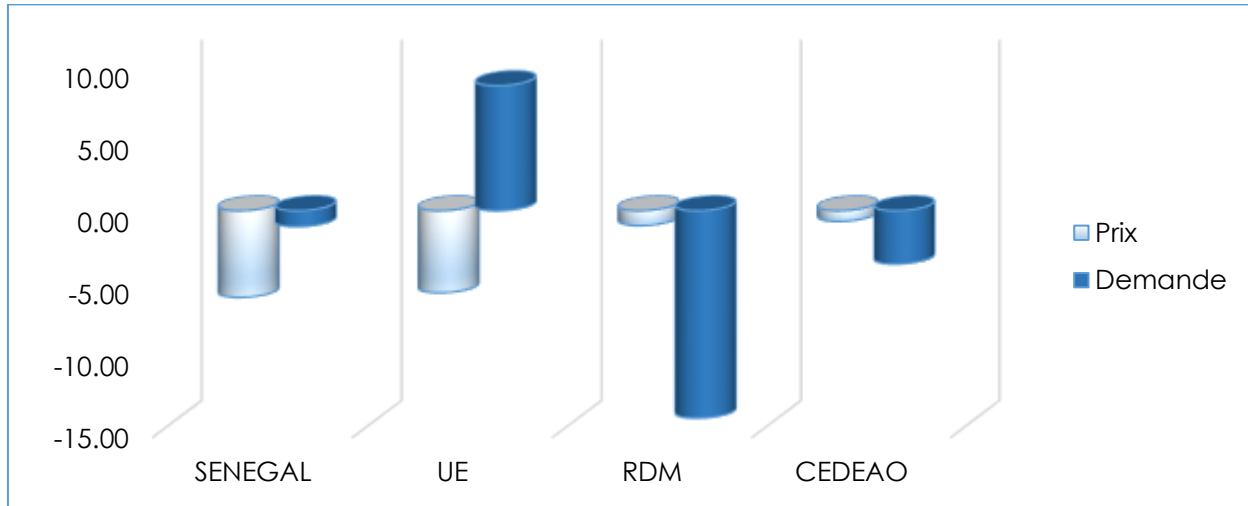
INDICE DE PRIX	VARIATION (%)
Prix intérieurs des importations (toutes origines confondues)	-3,19
Prix intérieurs des importations d'origine CEDEAO	-0,73
Prix intérieurs des importations d'origine hors CEDEAO	-3,51
Prix intérieurs des importations d'origine UE	-5,70
Prix intérieurs des importations d'origine Reste du Monde (hors UE et CEDEAO)	-1,02
Prix de la Valeur Ajoutée	-6,81
Taux de rendement moyen du capital	-7,15
Taux de salaire nominal moyen	-6,64
Taux de salaire réel moyen	-1,38
Prix de base à la production	-5,91
Prix des exportations	-5,17
Prix hors taxes de la production destinée au marché domestique	-6,05
Prix toutes taxes comprises de la production destinée au marché domestique	-6,02
Prix des produits composites (importations + substituts locaux)	-5,25
Prix à la consommation des ménages	-5,28
Prix des dépenses publiques	-5,92
Prix des biens d'investissement	-5,83

Source : Calculs des auteurs à partir des résultats des simulations

6.3.2. Effets de l’APE sur les échanges commerciaux et la production

Les importations d’origine UE augmentent de 8,66%, suite à la baisse de leurs prix intérieurs. Par contre, cette baisse des prix entraîne un fort effet d’éviction au détriment des importations originaires d’autres pays (Graphique 15 et Tableau 8). C’est ainsi que la demande de produits d’origine CEDEAO diminue de 3,70% et celle des produits du Reste du Monde de 14,45%. On assiste ainsi à des effets de détournement de commerce. La demande domestique adressée aux produits locaux baisse également de 1,10% ; ce qui favorise une légère mutation de la production vers les exportations qui augmentent de 1,07%.

Graphique 15 : Impacts de l'APE sur les prix et la demande domestique selon l'origine des produits (variations – en %)



Source : Calculs des auteurs à partir des résultats des simulations

D'une manière générale la production intérieure baisse légèrement, avec une chute de 0,96% du PIB réel au coût des facteurs et une baisse plus importante de 3,49% du PIB réel au prix du marché, étant donné la réduction des recettes fiscales.

Au niveau intersectoriel, les branches qui font le plus face à un recul d'activité sont celles qui sont le plus concernées par la concurrence des produits importés. A cet égard, la branche machine, équipements et matériels de transports enregistre une baisse de production de 2,25%. Elle est suivie de la branche des autres industries, de celle de la verrerie et poterie, etc. En revanche, les branches les plus intensives en intrants libéralisés et celles les plus orientées vers l'exportation enregistrent une certaine croissance de leurs activités. La plus concernée dans ce chapitre est la branche extractive dont la production s'accroît de 2,06%. Toutefois, dans l'ensemble, le recul d'activité l'emporte sur les effets bénéfiques ; ce qui conduit à une baisse de 0,83% de l'indice général de la production.

Comme indiqué plus haut, il ne s'agit ici que des effets statiques. Il ne serait pas inintéressant d'explorer les effets dynamiques qui permettraient notamment de prendre en compte l'incidence décalée de la variation de la demande de biens d'investissement qui est ici négative (-7,54%).

Tableau 8 : Variations des indices de quantité suite à la mise en œuvre de l’APE

INDICE DE QUANTITE	VARIATION (%)
Total des importations (toutes origines confondues)	-3,43
Importations d'origine CEDEAO	-3,70
Importations d'origine hors CEDEAO	-3,39
Importations d'origine UE	8,66
Par des importations d'origine UE dans le volume total des importations	12,52
Importations d'origine Reste du Monde (hors UE et CEDEAO)	-14,45
PIB nominal aux coûts des facteurs	-7,71
PIB nominal aux prix du marché	-8,59
PIB Réel aux coûts des facteurs	-0,96
PIB Réel aux prix du marché	-3,49
Production	-0,83
Exportations	1,07
Production destinée au marché domestique	-1,10
Produits composites (importations + substituts locaux)	-1,75
Investissement	-7,54

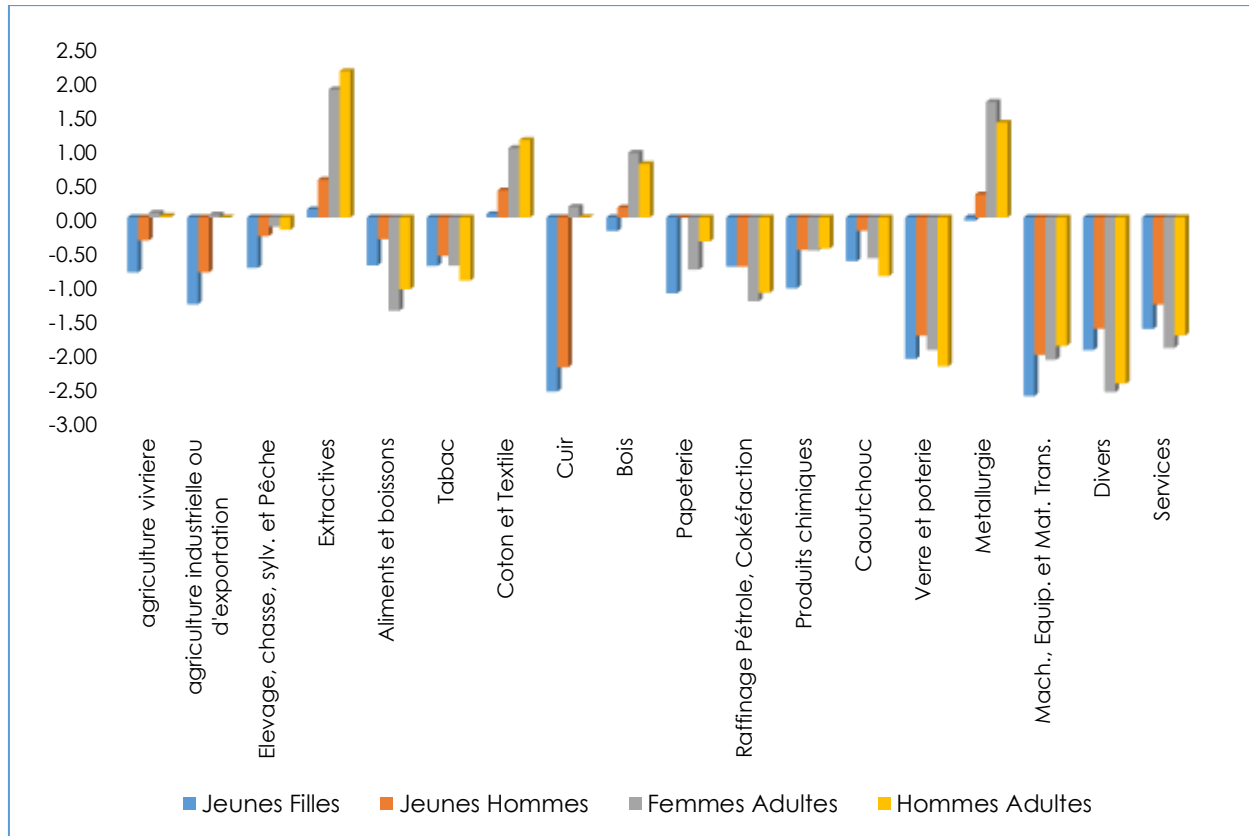
Source : Calculs des auteurs à partir des résultats des simulations

6.3.3. Impacts de l’APE sur le marché du travail

Dans l’ensemble, l’APE entraîne une réduction de la demande de travail de 1,16%, une augmentation du taux de chômage de 1,5 point de pourcentage (soit 14,49% d’augmentation du taux de chômage initial).

La demande de travail diminue principalement dans les activités de la verrerie et poterie ; des industries diverses ; de fabrication de machines, d’équipements et de matériels de transports ; et dans les services (respectivement de 2,81%, 2,76%, 2,37% et de 2,29%). A l’exception du secteur des services, plus de la moitié des travailleurs de ces secteurs est constituée de jeunes. Dans les secteurs verre et poterie et machines équipements et matériels de transports, l’emploi des jeunes femmes est particulièrement plus affecté (graphique 13).

Graphique 13 : Impact de l’APE sur la demande sectorielle de travail selon le genre et l’âge des travailleurs



Source : Calculs des auteurs à partir des résultats des simulations

Globalement, les jeunes sont plus négativement touchés par l’APE que les personnes âgées, et les femmes plus que les hommes : l’emploi des jeunes femmes diminue de 2,70%, celui des jeunes hommes de 1,61%, contre une baisse de 1,48% et 1,09% respectivement pour les femmes âgées et les hommes âgés. Il en est de même pour le chômage où les taux initiaux, déjà plus élevés pour les jeunes et les femmes, augmentent de 1,08, 0,71, 0,67 et 0,51 point de pourcentage, respectivement pour les jeunes filles, les jeunes hommes, les femmes et les hommes âgés.

Certes, le taux de rémunération du travail diminue légèrement moins chez les jeunes (-6,50%) que chez les plus âgés (-6,73%) et chez les femmes (-6,57%) que chez les hommes (-6,67%), toutefois, l’impact global sur le revenu des différents groupes de ménages dépendra de la dominance relative entre la variation de l’emploi et la variation du taux de rémunération du travail.

6.3.4. Impacts de l'APE sur les revenus et le bien-être des ménages

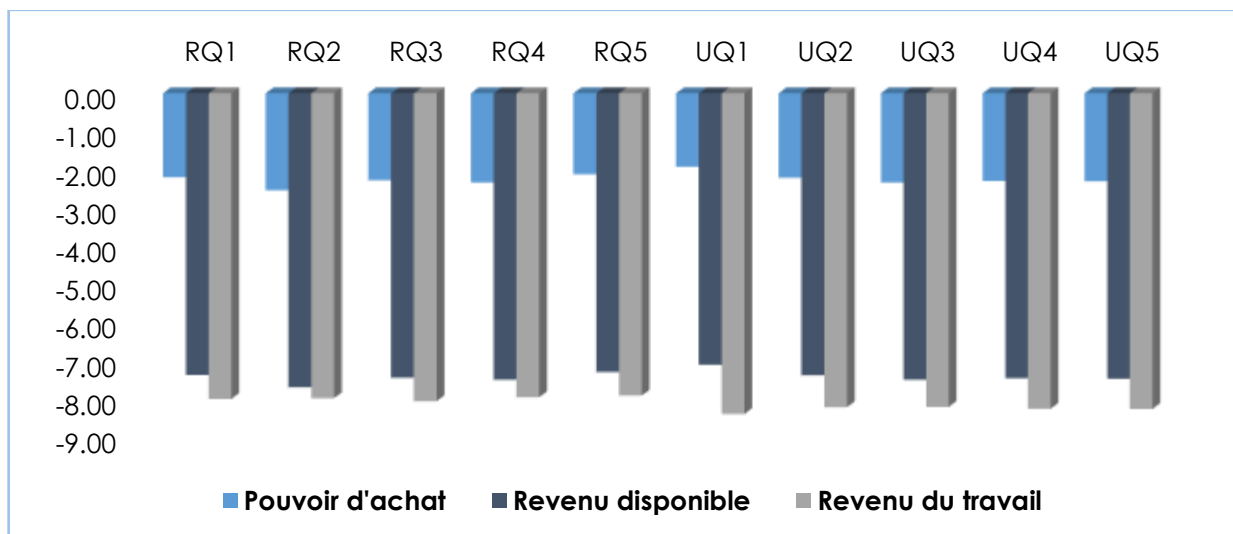
Revenus des ménages

Dans l'ensemble, les revenus des ménages diminuent de 7,41%, avec une baisse de 8,12% des revenus du travail et 7,15% des revenus du capital. Conséquemment à l'incidence sur la demande et le taux de rémunération des différentes catégories de travail, la baisse des revenus du travail est légèrement plus forte dans le groupe des jeunes filles (-8,94%) que dans celui des jeunes hommes (-8,09%), ainsi que dans le groupe des femmes âgées (-8,10%) que dans celui des hommes âgés (-7,76%).

Bien-être des ménages

L'effet combiné de la baisse du revenu des ménages et de l'augmentation du taux de chômage a entraîné une détérioration du niveau de vie des ménages, malgré la baisse des prix à la consommation. La dégradation du bien-être se manifeste ici par la diminution de la consommation des ménages en termes réels, quel que soit leur milieu de résidence et leur niveau initial de richesse (graphique 16). En considérant l'ensemble des ménages, cette diminution est de 2,27%. Les ménages les plus touchés sont les ruraux des deuxième et quatrième quintiles, ainsi que les urbains du troisième quintile.

Graphique 16 : Impact de l'APE sur le pouvoir d'achat et les revenus des ménages



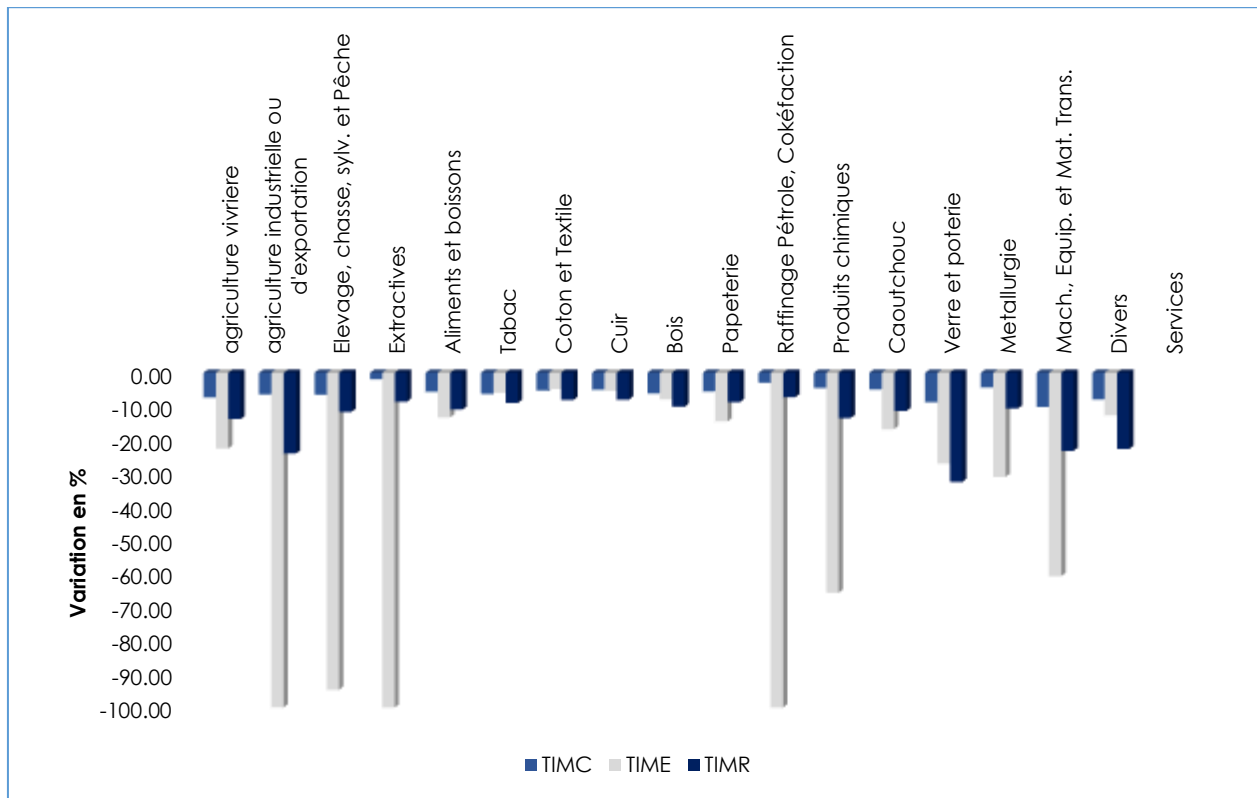
Source : Calculs des auteurs à partir des résultats des simulations

6.3.5. Impacts de l'APE sur les finances publiques

Le montant total des recettes budgétaires diminue de 10,67%. Cette baisse est notamment tirée, à titre principal, par la chute des recettes douanières sur les importations d'origine UE (-35,07%) malgré l'augmentation du volume de ces importations. Les recettes douanières sur importations originaires des pays autres que ceux de l'UE baissent aussi, du fait de l'éviction à l'encontre des produits de ces pays. On a ainsi une baisse de 15,25% des recettes sur les importations d'origine « hors UE et hors CEDEAO » et de 6,8% sur celles d'origine CEDEAO.

La baisse des recettes touche les droits de douane sur importations quelles que soient la branche, selon les proportions à démanteler et le niveau d'élévation initial des barrières douanières démantelées (graphique 14).

Graphique 14 : impact de l'APE sur les droits de douane selon les origines des importations et les branches d'activité concernées



Note: TIMC : Droits de douanes sur les importations d'origine CEDEAO ; TIME : Droits de douanes sur importations d'origine UE ; TIMR : Droits de douanes sur importations d'origines autres que la CEDEAO et l'UE
 Source : Calculs des auteurs à partir des résultats des simulations

En dehors des recettes douanières, les autres ressources fiscales diminuent également par l'action combinée de la baisse des prix et des quantités des produits, de même que de la baisse des revenus des ménages et entreprises. Ces autres recettes fiscales diminuent ainsi de 5,89% pour les taxes intérieures sur les biens et services, 7,5% pour les impôts sur les revenus des ménages et de 7,15% pour les impôts directs sur les entreprises.

Sur le plan de la dépense, il y a accroissement de la consommation publique de 6,29% en termes réels. Cette variation positive est essentiellement représentative de l'hypothèse de fixité des dépenses publiques en valeur, toute baisse de prix des biens et services consommés conduisant par conséquent à un accroissement de la consommation en quantité.

VII. Conclusion et recommandations de politique économique

L'objectif de cette étude était d'évaluer l'impact de la mise en œuvre du TEC-CEDEAO et de l'APE sur l'emploi et le bien-être au Sénégal. L'analyse est basée sur les résultats de simulations à l'aide d'un modèle d'équilibre général calculable statique. La première simulation, qui décrit le passage du TEC-UEMOA au TEC-CEDEAO, a permis d'établir un certain nombre de résultats très avantageux pour l'économie sénégalaise. La mise en œuvre du TEC-CEDEAO a entraîné un effet de création de commerce ; une hausse des prix des produits importés des pays hors CEDEAO a entraîné une hausse de la demande des produits locaux et régionaux sans pour autant réduire la demande hors CEDEAO. Le PIB réel au prix du marché s'accroît ainsi de 1,71% ; bien que légèrement, les branches d'activité deviennent relativement plus productives et augmentent leur demande de travail ; ce qui a entraîné une réduction, appréciable, de 6,85% du taux de chômage en moyenne. Une analyse intersectorielle indique toutefois des effets mitigés de l'application du TEC-CEDEAO sur les secteurs d'activités. Son application est défavorable à la production des secteurs tels que les secteurs agro-industriels, du cuir, de l'industrie extractive, etc. ; conduisant ainsi à une baisse de leur demande de travail. Les travailleurs dans ces secteurs sont principalement constitués de jeunes, toutefois ils sont moins affectés en subissant une réduction de leur emploi plus faible que celle de leurs aînés.

Dans les secteurs qui ont le plus profité du TEC-CEDEAO, à l'instar des branches agriculture vivrière, élevage, chasse, sylviculture et pêche, aliments et boisson, etc., il y est noté une discrimination positive à l'égard des jeunes et des femmes. En effet, l'évolution de la demande de travail des jeunes et des femmes y est supérieure à celle des adultes et des hommes. Le TEC-CEDEAO favorise ainsi l'emploi des jeunes et des femmes quel que soit leur niveau de qualification et, d'une manière générale, il agit positivement sur l'emploi. Le revenu de travail des ménages s'accroît en même temps et le niveau de vie de ces derniers s'améliore sous l'effet d'une augmentation de leur pouvoir d'achat.

Toutefois, les résultats de la deuxième simulation indiquent que la mise en œuvre de l'APE mène à une contraction de l'économie avec une réduction de 3,89% du PIB réel au prix du marché. L'APE se traduit ici par des effets d'éviction qui conduisent à une baisse de la

production domestique (-0,83%), même si certaines branches ont augmenté leur output en se réorientant vers l'exportation.

Au regard de ce repli d'activité, la demande des facteurs de production diminue ; entraînant un accroissement du taux de chômage de 14,49% en moyenne. Sur le marché du travail, les principales victimes de la mise en œuvre de l'APE sont les jeunes et les femmes : l'emploi des jeunes femmes diminue de 2,70%, celui des jeunes hommes de 1,61%, contre une baisse de 1,48% et 1,09% respectivement pour les femmes âgées et les hommes âgés. Il en est de même pour le chômage où les taux initiaux, déjà plus élevés pour les jeunes et les femmes, augmentent encore suite à la mise œuvre de l'APE.

Le revenu des ménages baisse plus que proportionnellement à la baisse des prix à la consommation. Cette réduction du pouvoir d'achat (baisse de 2,27%) implique par conséquent une détérioration du bien-être des ménages.

Les résultats de la présente étude révèlent que les plus grands risques que court l'économie sénégalaise face aux réformes commerciales, ne se trouvent pas seulement sur les manque-à-gagner, mais résident aussi sur la non compétitivité de la plupart de ses secteurs d'activité.

Au regard de ce constat, l'on pourrait envisager des politiques d'accompagnement qui permettraient d'agir directement sur la productivité des secteurs d'activité afin de les rendre plus compétitifs. L'Etat devrait dans ce sens promouvoir la mise à niveau des entreprises qui seraient les plus touchées par l'application de ces réformes.

Puisque l'intégration d'un critère genre ou âge n'a pas été prise en compte dans le processus d'élaboration des produits sensibles, il serait nécessaire que l'Etat procède à un renforcement des dispositifs et mécanismes pour la promotion de l'emploi des jeunes et des femmes. Il pourrait en l'occurrence agir en faveur d'une meilleure protection des jeunes travailleurs et des femmes, en appuyant la création de nouveaux débouchés et en leur facilitant l'accès à de nouvelles compétences.

Du point de vue de l'approche méthodologique, il conviendrait de relever que l'étude des effets de la mise en œuvre de l'APE serait enrichie en utilisant un modèle EGC dynamique,

au-delà des enseignements tirés de l'utilisation d'une version statique dans la présente étude. En effet, la CEDEAO, comme les autres parties-prenantes dans divers APE conclus ou encore en négociation, en proposant un démantèlement tarifaire progressif, a voulu se donner « une période transitoire assez longue pour faciliter le phasage entre la libéralisation du commerce extérieur et l'adaptation des secteurs productifs à la concurrence découlant de l'APE » (Tiemore, 2014 ; CRES, 2011). Ainsi, en proposant un démantèlement tarifaire progressif, les Etats de la CEDEAO visaient particulièrement les effets dynamiques que pourrait entraîner l'APE. L'essentiel des premiers produits à libéraliser étant constitué d'intrants, la simulation d'un choc dynamique de manière à mimer le démantèlement tarifaire progressif permettrait que la libéralisation de ces intrants contribue à la réduction des coûts de production.

Par ailleurs, un modèle dynamique permettrait de prendre en compte les effets d'accumulation du capital et d'évolution dans le temps de l'offre des différentes catégories de travail. Une telle variante du modèle rendrait aussi possible l'évaluation de politiques d'accompagnement à l'instar du PAPED (Programme de l'APE pour le Développement) qui vise, entre autres, à stimuler la croissance et le développement durable, parallèlement à l'application de l'APE. Telle serait l'une des prochaines pistes de recherche.

Références bibliographiques

- Annabi, N., F. Cissé, J. Cockburn et B. Decaluwé (2006), « Libéralisation commerciale, croissance et pauvreté au Sénégal : Une analyse à l'aide d'un MEGC microsimulé dynamique », Réseau Politiques économiques et pauvreté (PEP)/Centre de recherche pour développement international, mai 2006.
- ANSD - Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (2013), « Rapport définitif de la deuxième Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS II - 2011) ». Ministère de l'Economie et des Finances, Dakar.
- ANSD - Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (non publié), « Tables de correspondance entre les nomenclatures NAEMA, NOPEMA et SH ». Ministère de l'Economie et des Finances, Dakar.
- Ba, A. (2006), « Impact des Accords de Partenariat Economique (APE) Union européenne-Afrique de l'Ouest sur l'économie et la pauvreté au Mali », Cellule du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), octobre 2006.
- BAD – Banque Africaine de Développement (2011). "Document de stratégie d'intégration régionale pour l'Afrique de l'Ouest 2011-2015". Départements régionaux – Ouest (ORWA/ORWB), Département du NEPAD, de l'intégration régionale et du commerce (ONRI).
- Berisha-Krasniqi, V., A. Bouet, S. Mevel (2008), "Economie Partnership Agreements between the European Union and African, Caribbean and Pacific Countries: What is at Stake for Senegal", IFPRI discussion papers 765, International Food Policy Research Institute.
- Calipel, S., G. Chambas, A.M. Geourjon, J. B. Le Hen (2007), « Etude de l'Accord de Partenariat économique entre l'Afrique de l'Ouest et la Communauté Européenne: Impacts et politiques d'accompagnement (cas du Sénégal) », Volume I, CERDI.
- CEDEAO (2009), « Acte additionnel A/Sa.1/06/09 portant Amendement de la Décision A/Dec.17/01/06 du 12 janvier 2006 portant adoption du Tarif Extérieur Commun de la CEDEAO », Journal Officiel de la CEDEAO, volume 55, pp. 5-7.
- CEDEAO (2013), « Règlement C/REG.1/06/13 du 21 juin 2013 portant définition de la liste composant les catégories des marchandises figurant dans la Nomenclature Tarifaire et Statistique de la CEDEAO. » Edicté lors de la Soixante dixième session du Conseil des ministres de la CEDEAO, du 20 au 21 juin 2013, à Abidjan.
- Cockburn, J., B. Decaluwé et I. Fofana (2010), « Libéralisation commerciale et pauvreté en Afrique », Les Presses de l'Université Laval et le Centre de recherche pour le développement international.
- Cockburn, J., E. Corong, B. Decaluwé, I. Fofana, V. Robichaud (2010), « The Gender and Poverty Impacts of Trade Liberalization in Senegal », Working Paper 10-13, March 2010.
- CRES - Consortium pour La Recherche Economique et Sociale (2011). "Impact study of the Economic partnership agreement market access offer on West African countries". Published by: Friedrich-Ebert-Stiftung (Cotonou, Benin) and Enda Tiers Monde/Syspro (Dakar, Senegal).
- Decaluwé, B., Y. Dissou, A. Patry (2001), « Union douanière au sein de l'UEMOA. Une analyse quantitative », In: Revue économique, Volume 52, n°4, 2001. pp. 811-830.
- Decaluwé, B., A. Lemelin, V. Robichaud, H. Maisonnave (2012), « PEP-1-1, The PEP standard single-country, static CGE model », PEP.

- DGD – Direction Générale des Douanes (2014a), « Le tarif extérieur commun de la CEDEAO (TEC-CEDEAO) », Prospectus, Ministère de l'économie, des finances et du plan. République du Sénégal.
- DGD – Direction Générale des Douanes (2014b), « Avis aux usagers, sur l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015 du TEC-CEDEAO », Ministère de l'économie, des finances et du plan. République du Sénégal.
- DGD – Direction Générale des Douanes (2014c), « Nomenclature Tarifaire et Statistique (NTS) de la CEDEAO – version SYDAM World (Système de Dédouanement Automatisé des Marchandises) », Document interne de travail. Ministère de l'économie, des finances et du plan. République du Sénégal.
- DGD – Direction Générale des Douanes (non publié), « Extrait de la base de données sur le commerce extérieur du Sénégal avant basculement au TEC CEDEAO (2011). Base de données construite en utilisant la Nomenclature Tarifaire et Statistique (NTS) du Tarif Extérieur Commun de l'UEMOA ». Ministère de l'économie, des finances et du plan. République du Sénégal.
- Fall et Thiaw (2012), « Incidences économiques et budgétaires de l'APE pour le Sénégal : Une analyse en Equilibre Générale Calculable Dynamique », Direction de la Prévision et des Etudes Economiques, document d'étude N°23, décembre 2012.
- FMI (2006), « l'intégration des pays pauvres dans le système commercial mondial », dossiers économiques 37.
- Fofana, I., J. Cockburn et B. Decaluwé (2006), « Impacts Distributifs de la Libéralisation du Commerce Extérieur en Afrique de l'Ouest : Le Pari de la Réduction de la Pauvreté se Remporte en Zones Rurales », Centre Interuniversitaire sur le Risque, les Politiques Économiques et l'Emploi (CIRPEE) de l'Université Laval (Canada) et Réseau de Recherche sur les Politiques Économiques et la Pauvreté (PEP), juillet 2006.
- Fofana, I., M. Y. Diallo, O. Sarr and A. Diouf (2015), « 2011 Social Accounting Matrix for Senegal », IFPRI Discussion Paper 01417, february 2015.
- Rampulla, C., D. Semega C. Vellutini (2007), « Accord de partenariat économique : Etude sur les recettes douanières et la fiscalité intérieure », Commission Européenne, février 2007.
- Tiemtore, S. (2014). « L'APE et le Tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO : quelle cohérence ?" Communication du Directeur Général des Douanes Sénégalais, Membre de la Commission CEDEAO, au *Dialogue régional multi-acteurs* organisé les 27-28 octobre 2014 à Dakar par le Centre africain pour le commerce, l'intégration et le développement (Enda CACID) et Open Society Initiative for West Africa (OSIWA), sur le thème : "L'Accord de partenariat économique (APE), les politiques sectorielles régionales et le développement en Afrique de l'Ouest : Menace ou opportunité ? »